CRIC n° 36 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux

Jeudi 5 novembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

DÉBATS.....1

La réforme institutionnelle wallonne.....1

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, et de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.....1

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. François Desquesnes, Ministre.

Échange de vues.....7

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Laurent Devin – Mme Valérie De Bue – M. Maxime Daye – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – Mme Geneviève Lazaron – M. Loris Resinelli – Mme Sophie Fafchamps – M. Stéphane Hazée – Mme Bénédicte Linard – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. François Desquesnes, Ministre.

LISTE DES INTERVENANTS.....39

ABRÉVIATIONS COURANTES.....40

RÉUNION CONJOINTE
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

(Présidence en application de l'article 65.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

DÉBATS

La réforme institutionnelle wallonne

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la réforme institutionnelle wallonne.

Les temps de parole ont été arrêtés en Conférence des présidents. Ils seront de 15 minutes pour les groupes de la majorité, de 30 minutes pour les groupes de l'opposition et de 5 minutes par indépendant éventuel. Il y aura un tour de répliques après les réponses.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, et de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – À la sortie du conclave budgétaire, nous avons présenté une trajectoire de retour à l'équilibre structurée, lisible et assumée sur trois exercices, de 2027 à 2029. Ceci répond à une volonté de lisibilité et de transparence vis-à-vis des citoyens, des entreprises, des pouvoirs locaux et de l'ensemble de nos services publics. Cette présentation faite à la presse et au sein de cette assemblée contenait également de grands principes d'une réforme institutionnelle plus large, comprenant notamment la suppression des provinces.

Cette réforme ne vise pas à enlever une institution par dogmatisme, mais bien à revoir en profondeur les missions exercées par chacun dans notre cadre institutionnel régional. L'institution provinciale belge existe depuis près de 200 ans, c'est-à-dire la création de la Belgique. Le monde a fortement évolué depuis et il est assez logique de repenser notre organisation institutionnelle. Ce projet implique aussi inévitablement la prise en compte du rôle assumé par nos villes, par nos communes dans cette architecture institutionnelle. Ce serait méconnaître notre Région que de penser que l'avenir des provinces n'est pas intimement lié à celui des villes et des communes de Wallonie.

Pour cette raison, avec mon Gouvernement, nous avons initié une véritable démarche d'ouverture vers l'ensemble des formations démocratiques et constructives du Parlement wallon pour tracer collectivement les contours de ce nouveau cadre institutionnel. Cette démarche est assez inédite, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, c'est la première fois dans l'histoire de la Wallonie que le Gouvernement tend la main à l'opposition pour discuter et décider ensemble du fonctionnement institutionnel de notre territoire.

C'est aussi la première fois de l'histoire de la Wallonie que le Gouvernement partage ouvertement et publiquement les dispositions d'un projet de décret spécial n'ayant même pas encore fait l'objet d'une première lecture au sein du Gouvernement – pour lequel nous avons néanmoins un consensus. Pour être clairs, nous tenons à agir avec transparence et surtout avec responsabilité, car cet enjeu dépasse largement celui de nos personnes, de nos propres mandats. Ce qui est sur la table aujourd'hui, c'est tout simplement l'avenir de notre Région, l'avenir de nos services publics, l'avenir des moyens que nous mettons en commun pour développer un territoire prospère.

Cette démarche est inédite également sur le fond, car les enjeux que nous avons à traiter sont sérieux, techniques et engageront les générations à venir. Nous n'avons plus le luxe de combler indéfiniment les trous des uns sans prendre enfin des choix stratégiques pour

les autres. J'évoquais, il y a quelques instants, le caractère inédit et historique de notre démarche sur un dossier contenant des enjeux institutionnels et structurels en Wallonie.

En revanche, ce processus s'inscrit dans une tradition de dialogue et de compromis, ancrée dans notre pays depuis de très nombreuses années. Nos différentes instances politiques ont de tout temps été le lieu de dialogue. De tout temps aussi, l'opposition – de gauche comme de droite – a accepté les mains tendues de la majorité sur les réformes institutionnelles, les réformes de l'État qui ont pu avoir lieu. Elles devaient faire l'objet d'un soutien parlementaire plus large, donc c'est tout à fait logique.

J'en appelle à la responsabilité de tous ceux et toutes celles qui veulent du bien à la Wallonie, qui aiment leur région, de la regarder en face telle qu'elle est, avec ses réussites, ses défaillances et ses défis, du même regard objectif. Aujourd'hui, il faut bien constater que notre structure administrative et institutionnelle est trop lourde et constitue un frein au développement de notre Région.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons lancé une initiative inédite, qui doit aboutir à la première réforme institutionnelle de la Région wallonne. Un premier tour de table s'est tenu le vendredi 16 octobre avec les chefs de groupes des formations démocratiques et constructives au Parlement wallon. Je tiens à saluer la responsabilité de l'ensemble des représentants présents, qui ont su placer le sens de l'État avant leurs propres intérêts politiques directs. Il est ressorti de ces premières discussions qu'un moment d'échange démocratique et public devait pouvoir se tenir au sein du Parlement wallon avant de poursuivre un travail technique, puis politique. C'est la raison pour laquelle cette commission conjointe se tient ce jour. Elle doit permettre l'expression de chacune et chacun sur ce sujet.

Pour poser les bases de ce débat, nous allons présenter, avec mon collègue le ministre des Pouvoirs locaux, les grands thèmes qui sont actuellement en discussion. D'une part, nous aborderons la situation des grandes villes wallonnes, qui implique des thèmes de centralité, de supracommunalité et, d'autre part, nous évoquerons la suppression des provinces. D'autres sujets institutionnels ont également fait l'objet de débats dans l'actualité récente et mériteraient d'être approfondis dans le cadre de cette démarche de réforme institutionnelle wallonne. Je pense notamment à certaines réformes électorales, qui doivent permettre une meilleure représentativité de la population au sein du Parlement wallon.

À présent, je vais laisser le ministre des Pouvoirs locaux faire le point sur la situation budgétaire et financière des grandes villes et, plus largement, sur les thèmes de centralité et de supracommunalité.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je vais commencer par l'enjeu de supracommunalité. Vous le savez, le territoire wallon est un territoire varié qui accueille non seulement des grandes villes, mais également des territoires ruraux et semi-ruraux, des communes de petite taille, voire de très petite taille, ainsi que des communes de taille moyenne, pour lesquelles l'appui de services supracommunaux est important. Ces appuis doivent leur permettre d'assumer une situation de complexification progressive du monde dans lequel nous vivons. Que nous le voulions ou pas, nous vivons dans un monde de plus en plus exigeant. Les exigences proviennent à la fois de nos citoyens, et c'est normal, mais également des réglementations et des évolutions technologiques. L'appui de services à une échelle supracommunale est un élément important.

Aujourd'hui, les provinces assument une partie de cette supracommunalité avec d'autres acteurs. On peut penser notamment aux intercommunales, mais ce ne sont pas les seuls acteurs. Il y a aussi, de ce point de vue là, une logique de multiplicité des acteurs qui nous semble contradictoire par rapport à l'efficience et l'usage rationnel de chaque euro public dépensé, en lien avec ce que le ministre-président a expliqué il y a quelques instants.

L'autre enjeu, ce sont les effets de centralité. On le sait : aujourd'hui, les grandes villes assument davantage que des services directs à leurs propres citoyens, elles assument également des services au profit des habitants de l'hinterland, des communes avoisinantes, quelquefois sur un rayon relativement large.

Ce sont donc deux enjeux extrêmement importants : la centralité et la supracommunalité. Nous souhaitons aujourd'hui rendre ces éléments plus efficients, ce qui veut dire limiter le nombre d'intervenants. Il s'agit, en d'autres mots, de réduire une couche dans la lasagne institutionnelle wallo-wallonne par la suppression de l'échelon politique provincial et la réorientation des différentes missions et services provinciaux au profit des communes – singulièrement les grandes villes – ou au profit d'intercommunalités, mais également par le biais de reprises ou d'intégrations dans des services existants à l'échelle régionale ou communautaire.

Je veux aussi faire un focus sur la situation des grandes villes wallonnes, qui montre qu'une réforme institutionnelle wallo-wallonne est indispensable. Il y a besoin de réformes structurelles. C'est évidemment la situation économique et budgétaire des grandes villes wallonnes ; pour les petites et moyennes communes en zone rurale ou semi-rurale, je dirais que c'est davantage à l'interne de ces services publics locaux que les tensions se créent, tandis que, dans les grandes villes, qui assument des responsabilités de centralité, cela se traduit clairement dans l'état des finances régionales.

En 2022, le précédent Gouvernement a décidé de mettre en place le plan Oxygène, qui couvrait cinq années – 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Nous sommes donc à la dernière année de ce plan, fondé sur des éléments visant à donner un peu d'air aux communes, le temps que leur situation budgétaire se rétablisse, en particulier pour faire face aux fameux 4 P, c'est-à-dire les coûts de surcharge liés aux pompiers, à la police, aux pensions – en particulier les charges de pension complémentaire – ainsi qu'aux enjeux de pauvreté.

Dans le mécanisme, il était prévu que, dans le temps de la restructuration ou du retour structurel à l'équilibre entre dépenses et recettes des grandes villes, il y ait un mécanisme de prêts organisé par des organismes bancaires indépendants – des banques –, une intervention complémentaire de la Région en charge d'intérêts par rapport à ces emprunts et, pour les plus grandes villes, une participation au remboursement de 15 % du capital.

Il se fait que, au fil des ans – c'est ce que démontre le tableau –, les banques n'ont plus voulu prêter aux grandes villes. Ce tableau montre, pour l'ensemble des grandes villes, les montants pour lesquels le secteur bancaire n'a pas répondu et qui ont donc nécessité une intervention directe de la Région wallonne, qui l'a fait en mobilisant à la fois la trésorerie du CRAC ou en contractant des emprunts. Autrement dit, pour prêter aux communes, la Région a dû elle-même emprunter.

Ainsi, en 2023, 88 millions d'euros ont été assumés directement par la Région. Ensuite, on a atteint 235 millions en 2024, que l'on a pu réduire à 201 millions en 2025 et à 178 millions en 2026. Ces montants constituent une forme d'aide directe, sous forme de prêts, certes, mais cela reste un soutien très concret pour les grandes villes wallonnes. Cela représente, sur les quatre exercices qui sont présentés dans le tableau, quelque 700 millions d'euros. Ces moyens ont été nécessaires pour équilibrer les budgets, même si, en principe – ce n'est pas une nouveauté, c'était déjà le cas avant le Code de la démocratie locale –, l'objectif d'égalité entre les dépenses et les recettes est une règle qui s'impose à l'ensemble des pouvoirs locaux. Certes, elle a été formalisée dans le Code de la démocratie locale, mais elle était bien d'application.

Malheureusement, le constat est que, pour les grandes villes wallonnes, le déficit structurel est croissant. En tout cas, il l'a été jusqu'en 2024 – 253 millions d'euros –, ce qui est un peu contradictoire avec la logique du plan Oxygène, qui était censé permettre de réduire les déficits à partir de 2022. Je ne vais pas entrer dans une analyse fine de la situation de chacune des neuf grandes villes, mais il est clair que, en 2024, ce Gouvernement a décidé d'appliquer de façon plus stricte les engagements convenus à l'entame du plan Oxygène, ce qui s'est d'ailleurs traduit par une baisse des déficits structurels de 202 millions d'euros. Cela montre un effort structurel des communes – les enjeux d'inflation de 51 millions d'euros réalisés en 2025 n'étant évidemment pas compris –, preuve que les communes ont été capables de réaliser une partie de l'effort.

Cependant, le gap reste relativement important et démontre, aux yeux de chacune et de chacun, la nécessité de mieux prendre en charge les enjeux de centralité et de poursuivre les efforts de responsabilisation des grandes villes dans le chemin de retour entre la trajectoire des dépenses ordinaires et celle des recettes ordinaires. Cela ne peut se faire par le seul effort des communes ; cela doit se faire aussi, bien sûr, par différents mécanismes. On l'a annoncé au niveau du conclave budgétaire.

On avait déjà obtenu, voici un an, une réduction de la charge des pompiers – le premier P – avec la mise en place d'un mécanisme de reprise des charges par les provinces. Ce mécanisme va être renforcé en 2027 par un nouveau mécanisme qui concernera les cotisations de responsabilisation de pension. Nous allons caper l'augmentation au niveau de l'inflation ; de cette façon, les bourgmestres de l'ensemble des communes – et pas seulement des grandes villes – pourront avoir davantage de prévisibilité concernant l'évolution de leurs cotisations de responsabilisation de pension.

Il reste encore des efforts supplémentaires à faire, et ces efforts ne peuvent pas être comblés par le budget wallon, lui-même en déficit de 10 %. Nous dépensons 10 % de plus que ce que nous gagnons, raison pour laquelle nous voulons chercher des marges de progression et d'efficacité dans l'usage des deniers publics. C'est notamment l'un des objectifs de la suppression des provinces, de façon à soutenir non seulement les efforts liés aux enjeux de supracommunalité, mais également ceux de centralité, ce que démontrent les besoins et le tableau sous vos yeux.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – On en arrive maintenant à la réforme conduisant à la suppression des cinq institutions provinciales wallonnes. En toute transparence, nous avons transmis à l'ensemble des parlementaires l'avant-projet de décret spécial, qui comprend les neuf articles constituant la base de ce projet. De façon tout aussi inédite, nous avons rendu ces documents publics depuis ce jeudi matin pour permettre à chacun de se rendre compte de ces éléments et d'avoir une vue exacte de ces grandes lignes. Cette transparence permet aussi à chacune et à chacun de se rendre compte qu'il n'y aura pas de perte d'emplois ni de rupture dans les services rendus par les provinces, contrairement aux craintes qui sont souvent relayées. C'est important d'être transparent en la matière.

Je tiens à souligner avec clarté et sans ambiguïté que la volonté de mon Gouvernement est bien de réduire

l'épaisseur de la lasagne administrative et institutionnelle de notre Région. Notre ambition est d'arriver à mettre en place une architecture institutionnelle simple, lisible et efficace au service des citoyens. Nous voulons mettre fin aux doublons et à la démultiplication des structures. La conséquence de cela sera un service public plus robuste et plus résistant.

Avant de parcourir les principes encadrant cette suppression des provinces, il est assez utile de revenir sur un bref historique de cette structure, mais aussi des raisons de sa nécessaire évolution.

Comme l'indique ce *slide*, il faut remonter à plus de 200 ans en arrière pour retrouver le découpage français de nos territoires en départements – avant la création de la Belgique – qui servira de base à la mise en place des provinces une vingtaine d'années plus tard. C'est ensuite avec la création de la Belgique que les provinces trouvent leur place dans le paysage institutionnel belge, alors composé simplement des communes, des provinces et d'un État central. Au cours des dernières décennies, avec les différentes réformes institutionnelles belges, la Région wallonne est devenue responsable des provinces, mais a également reçu la faculté de les supprimer dans le cadre de la dernière réforme de l'État ; la sixième réforme de l'État donne la possibilité à la Région de supprimer les provinces.

Parce qu'une image vaut mieux que 1 000 mots, je vous propose de constater par vous-même l'évolution institutionnelle belge. À gauche, ce sont les communes, provinces, État central et, à droite, on voit que, en moins de 200 ans, la Belgique est partie d'une structure assez simple à une structure beaucoup plus lourde, complexe, contenant les communes, les paracommunes, les provinces, les structures supracommunales, les Communautés, les Régions, l'État fédéral et enfin l'Europe par-dessus.

Ceci m'amène à rappeler le pourquoi de cette réforme conduisant à la suppression des provinces. Je l'ai dit en entame d'intervention, on n'agit pas par dogme, mais bien avec le sens des responsabilités pour les générations actuelles et les générations futures. Je suis convaincu que ce sont bien nos institutions qui doivent s'adapter à l'évolution de l'environnement dans lequel elles évoluent, et non l'inverse. Ce sont effectivement bien nos institutions qui doivent s'adapter à l'évolution de la société, à l'évolution du fonctionnement de celle-ci et non l'inverse. Aujourd'hui, on est dans un monde qui bouge avec intensité et rapidité importante, sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Je pense que l'on est tous d'accord de dire que rester immobile serait trop dangereux ; on ne peut pas faire autrement.

On ne peut que constater que, année après année, certains ont ajouté toujours de nouvelles couches sans repenser l'ensemble du paysage institutionnel, sans jamais en retirer. Il est à présent de notre responsabilité de clarifier les responsabilités de l'ensemble des entités et d'organiser les services publics à la bonne échelle. C'est bien l'ambition de cette réforme institutionnelle, qui a également pour objectif de mieux utiliser les moyens publics. Pour concrétiser ce projet ambitieux qui doit nous permettre de développer un service public plus robuste, plus résistant, nous mettons donc sur la table une réforme qui repose sur neuf grands principes.

Le premier est sans doute le principe le plus important : la suppression de l'institution provinciale par décret spécial, qui sera effective au 1er janvier 2031. C'est l'article 2 de la future proposition de décret qui énonce que : « Au 1er janvier 2031, les institutions provinciales du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg et de Namur sont supprimées. » C'est l'article 41 de la Constitution belge qui prévoit cette possibilité de supprimer les provinces, moyennant un vote à la majorité spécial. Cet article 41 de la Constitution a été modifié en 2014 lors de la sixième réforme de l'État. Pour être tout à fait exact et précis, la révision de cet article 41 a été réalisée pour permettre la suppression des provinces, sur base d'une proposition portée conjointement du côté francophone par le Mouvement réformateur, le Parti socialiste, le cdH – le nom des Engagés à l'époque – et également par Ecolo. Comme indiqué dans la présentation, notre volonté est de pouvoir aboutir avec un dépôt au Parlement wallon encore cette année et avec un vote au cours de cette session parlementaire.

Le second grand principe est le transfert des services au fil de l'eau à partir de 2027. Je vais revenir plus en détail sur ce point dans quelques instants.

Le troisième principe vise à éviter tous les trous dans la raquette en prévoyant cinq structures transitoires de reprise qui succéderont aux provinces après la suppression effective au 1er janvier 2031.

Elles seront ouvertes jusqu'en 2036 pour éviter que des services ou du personnel ne se retrouvent sans entité de reprise dans le cas où ils n'auraient pas été transférés à la date de suppression des institutions provinciales. La création de ces structures dotées de la personnalité juridique est expliquée à l'article 5. Le second paragraphe de cet article précise bien – c'est important – que ces structures transitoires de reprise vont « assurer, à titre transitoire et conservatoire, la continuité administrative, matérielle et financière de ladite mission de service public ».

Pour en revenir au sujet central des transferts de services, nous avons repris textuellement le paragraphe 2 de l'article 4, qui expose bien les trois chemins que pourront emprunter les services provinciaux dès 2027. Le premier cas de figure est un transfert à l'entité fédérée ou fédérale en charge de la matière selon les principes de répartition de compétences. La Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone ou le Fédéral

pourra ainsi adopter des dispositions pour reprendre les services provinciaux. Le deuxième cas de figure est la reprise par une personne de droit public ou privé sur la base d'une décision prise par l'entité en charge de la matière dans le premier point, c'est-à-dire la Région, les Communautés ou le Fédéral. Le troisième cas de figure – et la dernière possibilité – est la mise en extinction du service avec des mesures transitoires. Cette dernière éventualité doit bien se lire en parallèle de l'article 6, qui énonce bien : « La suppression des institutions provinciales ne constitue pas par elle-même un motif de rupture de la relation de travail ».

Je profite de ce point pour bien préciser une autre phrase de cet article 6, qui prévoit que « les agents provinciaux conserveront leur qualité, leur grade, leur ancienneté administrative et pécuniaire, mais également les allocations, indemnités, primes et autres avantages dont ils bénéficiaient dans les institutions provinciales ». Pour le dire autrement, et peut-être le plus clairement possible, la suppression des provinces n'entraînera aucune perte d'emploi. Tous les agents, tant contractuels – y compris sous contrat à durée déterminée – que statutaires, garderont les avantages et le package salarial qu'ils ont au moment du transfert. Je ne peux être ni plus clair en la matière ni plus transparent.

Je vous informe une nouvelle fois, en toute transparence, que nous avons rencontré, ce jeudi matin, les représentations des organisations syndicales pour leur présenter cet avant-projet de décret.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Au printemps dernier, nous avons consulté l'ensemble des conseils communaux et provinciaux sur le contenu de la Déclaration de politique régionale de juillet 2024. Ces éléments ont fait l'objet d'une compilation de différents rapports par l'administration wallonne. L'ensemble des délibérations et les rapports de synthèse sont totalement publics et accessibles sur le site internet du SPW IAS.

Quelles en sont les conclusions générales ? Du côté des pouvoirs locaux, c'est la volonté de la préservation des services. Ce qui est important, c'est que le service public aux citoyens et aux autorités locales soit préservé. C'est bien dans cet état d'esprit que s'inscrit cette réforme.

Un autre élément qui ressortait de façon claire, c'est le besoin d'une forme de supracommunalité très opérationnelle, en particulier dans les zones rurales et semi-rurales de Wallonie. L'appui de certains services organisés par certaines provinces n'est pas identique dans toutes les provinces. C'est un élément indispensable pour permettre aux communes d'aborder des dossiers de nature plus complexe parce que nous vivons dans un monde qui, que nous le voulions ou pas, est plus compliqué.

Un autre élément qui ressortait de façon significative chez les autorités locales consultées était d'avoir des garanties financières, afin qu'il n'y ait pas d'impact sur les finances des communes. Il s'agit également, d'une part, d'une volonté de s'assurer que la réforme n'impactera pas les ressources humaines en provoquant des décisions de type licenciement et, d'autre part, de s'assurer qu'il y ait, par rapport à la réallocation ou la redestination du service ou de la mission provinciale, une forme de contrôle démocratique du lieu où est exercée cette mission.

Enfin, sur le volet purement politique, à savoir celui de la suppression des organes politiques provinciaux que sont le conseil provincial et la députation provinciale, il n'y a eu guère d'opposition. Il y a eu très peu de manifestations de la part des conseils communaux disant qu'ils voudraient maintenir une députation provinciale ou un Conseil provincial. Ce sont des choses que nous n'avons que très peu lues dans les avis des communes.

Aux trois premiers éléments fondant le travail du Gouvernement en matière de suppression des provinces, un quatrième principe s'ajoute, qui traduit les avis émis par les différentes communes ayant réagi. En effet, à peu près 80 % des communes ont réagi. Il s'agit du principe de neutralité budgétaire, certaines communes se montrant intéressées pour la reprise à leur niveau communal, voire au niveau intercommunal, de certains services ou de certaines missions provinciales, à condition que les montants de financement, les montants budgétaires liés à ces missions soient également transférés. C'est bien dans ce cadre que s'exerce la réforme que défend ce Gouvernement : que le transfert d'une mission ou d'un service exercé par une province vers une autre entité existante – que ce soit une commune, une intercommunale, la Région ou une Communauté – soit dûment doté et qu'il n'y ait pas, par le transfert de la mission ou du service, la réalisation d'une quelconque économie.

Le cinquième point découle de ce quatrième point et vise particulièrement les villes et communes. Celles-ci ont émis leur crainte que la réforme induise indirectement des charges supplémentaires sur leurs finances. Nous garantissons, nous balisons la réforme en prévoyant qu'elle soit intégralement neutre vis-à-vis des finances des villes et communes.

Comment sont financées les provinces ? Elles ont quelques recettes propres, comme la facturation d'une série de services ou encore des droits d'entrée dans des domaines provinciaux. Elles reçoivent également une série de subsides venant essentiellement des Communautés et de la Région wallonne.

Ensuite, il y a une recette fiscale qui, à 98 %, 99 % ou presque 100 %, provient du précompte immobilier, et plus précisément des additionnels provinciaux au précompte immobilier. L'objectif, au terme de la

réforme, est bien que l'ensemble de ces additionnels provinciaux au précompte immobilier deviennent des additionnels communaux au précompte immobilier. Il s'agit là du sixième principe. Quelle sera la contrepartie ? Pour assurer le financement des services vers leurs nouveaux destinataires, il sera prévu une dotation négative à due concurrence pour chacune des communes de cette façon. Le principe d'un non-impact budgétaire – qui est traduit dans le cinquième principe – est donc intégralement respecté.

Le septième principe, qui balise la réforme qu'entreprend ce Gouvernement et qui est le corollaire de ce que je vous ai dit, c'est la neutralité fiscale. Cette neutralité fiscale doit concerner l'ensemble des redevables. Les redevables provinciaux sont les propriétaires d'habitations, les propriétaires d'immeubles et les propriétaires de biens immobiliers qui sont soumis à la quasi exclusive fiscalité provinciale que constitue le précompte immobilier. À partir du moment où les centimes additionnels provinciaux sont repris, sans augmentation par la commune, par chacune des communes de la province concernée, nous sommes en mesure de garantir la neutralité fiscale pour le redevable. C'est bien dans ce cadre que nous mettrons en place les différents outils concernés.

Le huitième principe, qui est un élément important, c'est une forme de clause de sauvegarde. Il s'agit d'éviter que, dans la période qui s'ouvre maintenant, c'est-à-dire celle de la préparation et de la mise en œuvre progressive, au fil de l'eau, de la réforme provinciale – transfert des missions, transfert des services et, in fine, extinction de l'institution provinciale –, il n'y ait l'une ou l'autre tentation de dépenser au-delà des nécessités ou de relever la fiscalité. Le Gouvernement entend faire respecter une règle qui garantisse que, au niveau de la masse de personnel et de la fiscalité, les choses restent inchangées pendant la période de transition, de façon à éviter une situation qui viendrait déséquilibrer le modèle et qui ne permettrait pas de respecter les engagements que j'ai cités antérieurement, à savoir la neutralité budgétaire et la neutralité fiscale.

Enfin, un dernier élément, et non le moins important : sachant qu'il s'agit d'une réforme institutionnelle qui implique le transfert de droits, d'obligations et de personnel, il faut organiser tout cela. Il y a quelques décennies, lorsque la Province du Brabant wallon a été créée, lorsque la Province unitaire du Brabant a été « splittée » en Brabant flamand, Brabant wallon et territoire bruxellois, qui vit aujourd'hui déjà d'ailleurs sans organisation provinciale, les autorités fédérales qui étaient à l'époque compétentes ont mis en place un commissariat qui a organisé méthodiquement, de façon précise et détaillée, l'ensemble du transfert de succession de l'actif et du passif provincial, qu'il soit existant, actuel ou futur.

Transférer un bâtiment, c'est aussi transférer non seulement des propriétés, mais aussi des charges d'entretien ; c'est transférer du personnel, mais aussi des charges futures de pension et c'est transférer des contrats, éventuellement des litiges et toute une série d'éléments. L'organisation détaillée de ce transfert nécessite un travail de dialogue et de concertation avec les acteurs concernés, singulièrement les provinces.

Le principe, c'est que ce commissariat travaillera avec des officiers de liaison désignés par les provinces pour assurer une courroie de transmission entre l'échelon provincial et l'échelon régional compétent en matière de pouvoirs locaux. Il entretiendra aussi des contacts réguliers et directs avec les organisations représentatives des travailleurs. Nous avons d'ailleurs eu, comme le ministre-président l'a expliqué il y a quelques instants, l'occasion d'échanger avec les représentants des syndicats des travailleurs des pouvoirs locaux ce matin pour confirmer que ce travail se ferait via la mise en place d'un dialogue permanent et continu avec les organisations représentatives des travailleurs des pouvoirs locaux, mais aussi, par conséquent, d'une série d'autres secteurs de la fonction publique qui sont directement ou indirectement impactés. Ce qui nous amène à la ligne du temps.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Sur cette ligne du temps, on va retrouver la matérialisation de l'ensemble des points qui ont été exposés sur les grands principes.

Comme le prévoit la loi spéciale de réformes institutionnelles, une concertation interfédérale doit tout d'abord avoir lieu pour la suppression des provinces. On doit ainsi se tourner vers le Fédéral et vers les entités fédérées concernées, afin de les informer de la réforme projetée.

En orange, on voit ensuite bien la séquence qui va du vote du décret spécial à la suppression des provinces au 1er janvier 2031. Au centre, on y retrouve un outil essentiel. Il s'agit concrètement de la mise en œuvre de la réforme avec le Commissariat à la suppression des provinces. Comme cela a été expliqué, ce commissariat, une fois constitué, sera une véritable structure de pilotage fine de la réforme avec un suivi de la réalité territoriale de chaque province. La mise en œuvre opérationnelle va donc passer par ce commissariat en permanence, pour tenir compte de la réalité au plus proche de chaque entité provinciale, dans sa singularité.

Je pense notamment à la Province de Luxembourg, avec les hôpitaux ; on sait que c'est un élément très important en province. L'enseignement provincial en Province de Hainaut tient un rôle assez important, ou encore une fiscalité particulièrement basse en Brabant wallon. Tout cela sera donc suivi de très près par le Commissariat à la suppression des provinces, pour ne

pas dénaturer la fonction originelle qui était développée sur le site.

Dans cette première phase, on retrouve donc cet outil central de méthodologie, mais également les premiers transferts de services qui, comme j'ai pu l'expliquer dès l'entame, vont débuter pour certains dès 2027, avec également les clauses de sauvegarde, avec le moratoire fiscal et RH ; bref, tous les principes qui ont été développés juste avant.

Après, dans la partie en vert, c'est-à-dire après la suppression de l'institution provinciale au 1er janvier 2031, on voit la création de cinq structures transitoires de reprise qui sont destinées à éviter tous les trous dans la raquette, pour être certain que toutes les fonctions menées dans les provinces, si elles n'ont pas été reprises d'ici la suppression de celles-ci, puissent avoir une continuité de fonction et un suivi des derniers transferts des services par le commissariat qui continuera à travailler pour orienter au départ de ces UAP régionales vers les entités qui reprendront le service.

Ensuite, on retrouve ici la liste des décrets ordinaires qui devront suivre le décret spécial pour la mise en œuvre de la réforme. Différents points ont déjà été abordés, mais aussi certaines spécificités que nous n'oublions pas : par exemple, le transfert des archives provinciales ou encore les modalités de la mise en œuvre de la suppression de la Province de Liège sur le territoire des communes de langue allemande. C'est une spécificité dont on doit également tenir compte.

Sur le *slide* suivant, on voit que nous avons pu parcourir l'ensemble des enjeux. Cela va nous amener à la discussion générale.

On est à la première réforme institutionnelle qui est proposée en Région wallonne. C'est quand même un moment assez important. On veut porter cette réforme, on veut pouvoir la discuter et la partager, parce qu'une réforme institutionnelle, par définition, nécessite une majorité des deux tiers.

On va maintenant arriver à la discussion générale et aux échanges démocratiques qui sont ô combien importants dans notre démocratie. On a souhaité avoir un maximum de transparence sur ces questions. On veut pouvoir partager l'ensemble des positions et entendre l'ensemble des analyses et des réflexions des groupes politiques. Cependant, je veux que tout le monde puisse bien garder à l'esprit l'importance d'avoir le sens des responsabilités et l'esprit constructif.

Ce n'est que comme cela que l'on arrivera à résoudre structurellement toute une série de problèmes auxquels notre Région fait face. Et cela en gardant toujours à l'esprit l'intérêt de nos concitoyens. Encore une fois, merci à tous pour votre bonne attention.

M. le Président. – Merci à vous deux pour cet exposé réalisé dans les délais annoncés.

Échange de vues

M. le Président. – La parole à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président et Monsieur le Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre des Pouvoirs locaux, je voudrais d'abord remercier le Gouvernement pour cette première présentation et pour l'occasion qui nous est donnée – puisque nous sommes en milieu de législature – d'entamer enfin un échange de vues sur cette réforme de l'institution provinciale. Elle était une des mesures phares que vous aviez présentées dans votre Déclaration de politique régionale, avec des termes qui ont d'ailleurs assez évolué par rapport au départ. Je pense notamment à la consultation populaire et à d'autres éléments, parce que quand nous avons répondu à l'invitation que vous avez fixée aux chefs de groupe d'Ecolo et du PS, nous considérions qu'une réforme institutionnelle devait se discuter dans un Parlement et que le moment public était évidemment un moment essentiel. C'est là que doivent se tenir les discussions, parce que la transparence au Parlement et ailleurs est importante, mais aussi pour respecter le personnel provincial, entre autres, et les gens en particulier.

Je voudrais également préciser d'emblée l'état d'esprit dans lequel notre groupe entend aborder cette discussion. Nous ne considérons pas que l'organisation institutionnelle de la Wallonie doit être intangible. Nos institutions doivent pouvoir évoluer et il est toujours légitime de s'interroger sur la répartition des compétences. Il est toujours légitime de s'interroger sur les chevauchements entre les niveaux de pouvoir, entre les possibilités de mutualisation et la meilleure utilisation des moyens publics. La simplification institutionnelle peut constituer un objectif pertinent. On n'a donc aucune raison de refuser, par principe, d'examiner cette réforme.

Cependant, on a aussi une conviction : la suppression d'une institution ne constitue pas en elle-même une amélioration du fonctionnement des pouvoirs publics ou même parfois une économie, d'ailleurs. On l'a vu avec Wallonie Entreprendre. Vous avez voulu, sous l'ancienne législature, faire une réforme des outils économiques qui était finalement coûteuse. Elle a été faite, mais elle a finalement coûté plus cher à la population. Il sera intéressant, un jour, d'évaluer si cette réforme a mené à plus d'efficacité. Ce qui importe, ce sont les résultats, c'est la valeur ajoutée pour les citoyens.

Les services seront-ils mieux organisés ? Les citoyens y auront-ils toujours accès dans les mêmes conditions ? Les moyens qui vont être utilisés le seront-

ils plus efficacement par cette suppression ? La solidarité entre les territoires sera-t-elle préservée ?

Ce sont à nos yeux des questions fondamentales, parce que la réforme doit avoir un sens. La première question que nous souhaitons poser et que l'on doit tous se poser n'est pas de savoir comment supprimer les provinces, mais de savoir ce que deviennent les services organisés par les provinces. Parce qu'une réforme institutionnelle ne peut pas être une fin en soi ; elle doit s'inscrire dans une vision de notre Région, de nos territoires, des services publics. On a aujourd'hui l'occasion de réfléchir à la manière dont la Wallonie souhaite organiser les solidarités entre les citoyens, les communes, les villes, les territoires ruraux. Je pense que les citoyens n'attendent pas nécessairement une nouvelle architecture en tant que telle. Ils attendent avant tout que les services fonctionnent, que des décisions se prennent, que les pouvoirs publics soient capables de répondre à leurs besoins dans un coût maîtrisé.

Il serait donc intéressant d'entendre, à travers cette réforme que vous souhaitez mener, les problèmes concrets que cette réforme entend résoudre. Quels services seront améliorés ? Comment allons-nous mesurer, par des indicateurs, dans quelques années, si les objectifs ont réellement été atteints ? Nous devons éviter de considérer que simplifier des institutions consiste simplement à en réduire le nombre. La question doit rester : comment être efficace et lisible dans notre action publique ?

Les provinces, c'est un nom, mais, derrière ces dernières, il y a surtout des services publics, des citoyens et des travailleurs. Nous nous disions justement qu'il y avait une réalité qui était insuffisamment présente dans le débat. Quand on parle des provinces, le débat se réduit trop souvent à savoir si l'on va supprimer des conseils ou des collèges provinciaux. Néanmoins, les provinces, ce sont aussi des milliers de femmes et d'hommes qui travaillent quotidiennement au service de la population. Ce sont des écoles, des internats, des services adaptés aux bébés, aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux personnes en situation de handicap. Ce sont aussi de hautes écoles et des hôpitaux. Ce sont également des services de santé mentale, des bibliothèques, des cathédrales, des musées, des centres culturels, des infrastructures sportives et des grands événements sportifs qui contribuent au rayonnement de notre Région. Ce sont aussi des services techniques qui aident à organiser les marchés publics pour les communes en mutualisant. La supracommunalité est importante. Or, dans la dernière mouture de la note que l'on a eue sur la question de la supracommunalité, on ne l'a pas encore retrouvée.

C'est important que je puisse vous challenger là-dessus. Mutualiser les services pour les marchés publics, mutualiser les services pour, par exemple, les sanctions sur les infractions, aider les communes à entretenir les cours d'eau, à préparer leurs projets d'investissement et à gérer les risques d'inondations, c'est finalement tout ce qui dépasse leur territoire en tant que tel, et qui a besoin d'associer plusieurs communes les unes avec les autres et de solidariser les choses.

Ce sont aussi des écoles du feu, des formations destinées aux agents communaux, aux pompiers, aux policiers et aux ambulanciers. Il s'agit aussi des moyens matériels qui sont mis à disposition des petites communes et des expertises que celles-ci ne pourraient pas toujours se financer seules. D'ailleurs, elles ne pourraient pas assurer ces dépenses seules. C'est à cela que sert cette solidarité de financement. La disparition des institutions provinciales ne fera évidemment pas disparaître les besoins auxquels elles répondent. On devra toujours accueillir les enfants. On devra toujours entretenir les infrastructures. Des services devront fonctionner. Les communes devront toujours être soutenues pour s'associer, pour mutualiser les coûts pour les projets d'infrastructure, leurs marchés publics, pour la gestion de leurs cours d'eau et les travailleurs devront pouvoir exercer leur mission dans des conditions qui sont satisfaisantes.

Nous devons veiller à ce que le citoyen ne soit pas le perdant de cette réforme, parce qu'il y aurait une diminution de services ou parce qu'il y aurait une augmentation de leurs coûts. Je regarde, par exemple, les trois documents que l'on a eus : la DPR, la note d'orientation de décembre et la note que vous venez de nous soumettre.

Dans la première, par exemple, vous disiez : « Certains services ». Puis, dans votre intervention, c'est devenu : « Des services ». Quand vous dites qu'il y a un transfert des services, toutes les missions sont-elles bien reprises en tant que telles ou n'est-ce que certaines ? Je reviendrai sur la question financière, parce que c'est sans doute ce qui m'a le plus interrogé dans votre présentation.

On doit donc veiller à ce que, quand on habite une grande ville, une commune rurale ou un territoire éloigné des centres administratifs, le citoyen continue à bénéficier des services publics accessibles et de qualité. On entend les engagements du Gouvernement ; on l'entend concernant la continuité des services et la préservation des droits du personnel, qui sont des balises importantes pour nous. Néanmoins, elles devront être détaillées et avoir une traduction concrète.

Toute réorganisation de cette ampleur crée nécessairement de l'incertitude pour les travailleurs, pour les établissements, pour les associations et pour les citoyens. C'est pourquoi le dialogue et la concertation doivent accompagner l'ensemble du processus. Je trouve, par exemple, que ce que vous évoquez aujourd'hui, c'est-à-dire avoir vu les organisations syndicales juste avant nous, c'est une bonne chose. Cela

va dans le bon sens. Je trouve que c'est important de pouvoir commencer à communiquer sur ce que vous souhaitez faire et ouvrir la porte sur ce sur quoi vous travaillez depuis deux ans. En effet, tout le questionnement nécessite de vraiment informer sur l'évolution de votre travail pour lever des craintes.

Nous pensons vraiment que le dialogue et la concertation doivent accompagner l'ensemble des processus avec une attention particulière au maintien des services dans tous les territoires. De plus, la solidarité territoriale est importante, puisque la Wallonie n'est pas un territoire uniforme. Elle rassemble des grandes villes, des villes moyennes, des communes périurbaines, des territoires ruraux avec des réalités très différentes. Toutes les communes n'ont pas les mêmes ressources, ne rencontrent pas les mêmes besoins et ne peuvent pas exercer seules des missions nécessaires à leur population. Elles ont un rôle à jouer au niveau provincial dans cette mutualisation. Par conséquent, on ne peut pas prétendre que ce sont les seules qui peuvent l'assumer, mais, si l'on supprime cet échelon, la question que l'on doit se poser est : comment les solidarités vont-elles s'organiser sans disparaître avec l'institution ?

La réforme proposée occulte le besoin de supracommunalité. En effet, nous ne l'avons pas retrouvé dans votre note. C'est pourtant un besoin qu'une immense majorité des communes consultées – comme vous l'avez évoqué, qui ont répondu en mai – ont exprimé. Cela ressort vraiment de leur consultation. J'aimerais savoir comment vous répondez à cette attente.

Sur le financement des grandes villes, je trouve que vous avez mal démarré. Si je peux me permettre, c'est quelque chose qui interroge, et que je regrette. Il me semble que ce n'est pas comme cela qu'un débat doit être engagé. Le Gouvernement a choisi d'associer la réforme des provinces à la question du financement des grandes villes et de leurs charges de centralité. Les deux débats sont importants. Ils méritent chacun d'être menés pour eux-mêmes. D'un côté, on doit examiner l'avenir des institutions provinciales, la répartition des compétences et l'organisation des solidarités supracommunales. De l'autre, on doit apporter une réponse structurelle aux difficultés financières des grandes villes qui assument des fonctions de centralité, donc des charges qui bénéficient à une population plus large que leurs seuls habitants. Ce sont des questions qui présentent des liens, mais pourquoi faudrait-il conditionner la réponse à l'une à l'aboutissement de l'autre ?

Le financement des grandes villes constitue un enjeu à part entière, indépendamment de l'avenir des provinces. Il mérite une réflexion spécifique, fondée sur une évaluation objective des charges de centralité. Vous avez d'ailleurs déjà demandé à plusieurs grandes villes de vous transmettre des estimations, ce qu'elles ont fait. Vous leur avez dit que si elles jouaient le jeu et qu'elles faisaient elles-mêmes les économies, vous trouveriez des solutions en termes de centralité. Inversement, la réforme des provinces doit être examinée pour ce qu'elle apportera réellement en matière de service public, de simplification institutionnelle et de solidarité territoriale. Je regrette que le rapprochement de ces deux dossiers puisse laisser penser que, pour répondre aux difficultés des grandes villes, il faudrait nécessairement accepter la suppression des institutions provinciales. Le financement des villes appelle des réponses structurelles rapides en 2027. Vous l'expliquez dans un tableau, mais je ne voyais pas le lien avec la réforme des provinces, donc je vous pose la question : que voulez-vous nous dire à travers ce tableau ?

Vous savez qu'il y a, en 2027, des montants avec des mécanismes sur lesquels vos administrations ont planché. Ce que vous avez l'air de dire – sauf si nous ne comprenons pas bien ce que vous souhaitez –, c'est que, si nous réformons les provinces, à partir de – j'imagine 2031 ou 2032 –, nous allons récupérer des moyens. Nous ne savons pas combien. Récupère-t-on ces moyens par la mutualisation ou par la suppression de services ? Quelles sont les économies que vous souhaitez faire avec la réforme des provinces, et comment, pour pouvoir éventuellement, en 2031 ou 2032, trouver des solutions structurelles ? Est-ce cela que vous voulez nous dire ? Les grandes villes sont en train de constituer leur budget et elles doivent avoir une réponse pour 2027. On voit bien que, indépendamment de la réponse qui va être donnée, ce n'est pas lié à des économies sur la suppression des provinces ni – si je vous suis – au fait que tous les travailleurs garderont leur salaire et seront transférés vers des services ad hoc. Cela nécessite quelques éclaircissements.

Globalement, nous pensons que ces deux débats doivent avancer, en examinant leurs interactions, mais sans subordonner l'un à l'autre. Et l'on doit faire preuve de méthode, parce que je voudrais évoquer la manière – et en terminer par là – dont cette réforme sera construite.

Le Gouvernement a fixé un calendrier et annoncé sa volonté d'avancer rapidement avec l'adoption d'un décret spécial qui supprimerait les provinces, puis des textes en majorité ordinaire qui organiseraient progressivement les transferts. Mais la réussite d'une réforme de cette ampleur ne repose pas uniquement sur la fixation d'une échéance : elle dépend aussi de la qualité de sa préparation et de l'adhésion implicite des acteurs concernés – les provinces, les communes, les travailleurs, les organisations syndicales, les établissements d'enseignement, les intercommunales. Les différents partenaires doivent être associés au processus. Les conseils communaux ont été invités à se prononcer sur les missions qu'ils souhaiteraient voir conserver ou développer. Les provinces ont également été associées. Ces consultations ont suscité des réactions, mais aussi des interrogations sur le devenir

des compétences, leur financement, la gouvernance, les garanties offertes au personnel, la continuité et le coût des services, le besoin d'une supracommunalité forte.

Comment répondez-vous à ces interrogations ? Le Parlement doit aussi jouer son rôle pleinement. Il sera aussi utile d'entendre des acteurs : qu'en pense l'Union des villes et communes de Wallonie, qu'en pense l'Association des provinces wallonnes et qu'en pense Wallonie-Bruxelles Enseignement, qui est évidemment un opérateur majeur ?

Quand on fait une réforme, on ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs. Des contacts doivent être pris avec l'enseignement pour qu'il soit transféré vers tel ou tel service, en capacité éventuellement de l'assumer, et cetera. Ce que l'on veut dire, c'est que, pour nous prononcer sur cette réforme, on doit comprendre le modèle alternatif proposé par la majorité. Cependant, il faut le que l'on comprenne de manière complète, pour débattre non seulement des modalités, mais aussi des objectifs et des effets attendus sur le citoyen, sur les travailleurs, sur les communes, sur les services et sur leurs coûts.

On ne peut pas nous demander d'apporter nos votes à un décret spécial supprimant les provinces sans expliquer évidemment ce qu'il adviendra de toutes les compétences et des conséquences qui découleront de leurs transferts. Et cela d'autant plus que ce transfert se fera à majorité simple.

Je cède la parole à mon excellent collègue Laurent Devin pour la suite de l'intervention du Parti socialiste, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je remercie mon excellente cheffe de groupe. Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, pendant 20 minutes, j'ai cru que je m'étais trompé de réunion. Les personnes qui assistent à nos débats ici sur internet doivent se demander si l'on parle du financement des grandes villes ou si l'on parle de la réforme des provinces.

J'ai compris par la suite que nous allions parler de la réforme des provinces, mais je reprends vos mots, Monsieur le Ministre-Président, si vous le permettez. Vous dites que c'est le Gouvernement qui s'ouvre à la majorité. Je traduis pour ceux qui ne suivraient pas nos débats : habituellement, vous avez besoin de notre vote pour voter votre décret spécial.

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Si, si, le décret spécial, vous avez besoin de nous. Il y a un terme que j'ai retenu : « la main tendue ». Alors, la main tendue, je vous crois, mais après, quand j'entends M. Desquesnes, j'ai peur que ce soit deux mains tendues qui serrent la gorge des grandes villes. Cela m'inquiète un peu plus. Je ne savais pas qu'il y avait un tel lien entre une réforme, celle des provinces qui tend à se terminer en 2037, et le refinancement des grandes villes, qui en ont besoin dès le 1er janvier 2027. Cela, pour moi, c'est une surprise. Je voudrais que vous m'éclairiez : en quoi la réforme des provinces va-t-elle demain, de facto, avoir un lien sur le financement des grandes villes ?

Sur les grandes villes, je suggère que quand vous irez proposer votre réforme au niveau interfédéral, vous ne manquiez pas de solliciter vos collègues fédéraux pour qu'ils revoient les dotations en matière de sécurité pour les zones de police, les zones de secours, les CPAS et le transfert de charges vers les communes. Et tant que vous y êtes, n'hésitez pas à parler des cotisations de responsabilisation en matière de pensions.

Je retiens pour ma part – et c'est très important : « Pas de perte d'emplois, pas de services publics perdus, pas de doublons ». Et puis quelque chose me fait tiquer, lorsque M. Desquesnes dit : « Les compétences vont partir au fil de l'eau ». Cela me rappelle ce que 35 membres de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » viennent de vivre avec la Province, qui dit : « Je mets un terme à cette ASBL ». Depuis un an et demi, il n'y a toujours pas eu de marché public par rapport à ces services et beaucoup ont perdu leur emploi. Faites attention qu'au fil de l'eau, on ne continue pas à perdre tous ces emplois.

Enfin, j'ai une question sur l'extinction des UAP lors du transfert. Vous avez fixé la date au 1er janvier 2037, comme s'il allait encore y avoir une législature provinciale – dans votre cas, je sais que c'est non. Pourquoi le 1er janvier 2037 ? À quoi cela répond-il ?

Pour ma part, je voudrais m'arrêter précisément à trois questions très concrètes. Quel est le gain financier réel de cette réforme ? La suppression des conseils et des collèges provinciaux est la mesure la plus visible de votre projet. Les économies évoquées publiquement se situent autour de 3 à 4 millions d'euros par an pour les rémunérations des mandataires. Monsieur Desquesnes, vous dites que la suppression de ces conseils et de ces collèges n'a pas souffert de beaucoup d'opposition, mais méfiez-vous des avis que vous pourriez recevoir par rapport à la suppression du nombre de ministres et du nombre de députés. Par rapport à cela, je serais très prudent en la matière. On ne mesure pas toujours l'importance du rôle de chacun dans une démocratie aussi importante.

Je voudrais rappeler quelques chiffres. En 2025, les cinq provinces wallonnes représentent 1,31 milliard d'euros de dépenses ordinaires. Deux chiffres particulièrement interpellants : le financement des zones de secours représentera au minimum 320 millions d'euros par an à l'horizon 2030, prise en charge totale par les provinces ; les seules dépenses de personnel

provincial dépassent aujourd'hui 800 millions d'euros par an et le Gouvernement s'est engagé à préserver les droits des agents lors des transferts. Nous parlons donc de deux masses financières qui, ensemble, pèsent 1,1 milliard d'euros.

Or, en face, les deux principales recettes provinciales que vous envisagez de rapatrier – les additionnels au précompte immobilier pour environ 800 millions d'euros et le Fonds des provinces pour quelque 160 millions d'euros – ne représentent ensemble que 960 millions d'euros. Faites le compte. Comment le Gouvernement entend-il garantir le financement intégral des compétences transférées, alors que ces deux postes de dépenses dépassent déjà largement les sources de financement provincial que vous mobilisez ? Qu'en sera-t-il des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement, des autres dépenses de transferts et des charges de dette toutes essentielles à la continuité du service ? Il est important que vous nous disiez aujourd'hui qui va les prendre en charge.

Le groupe socialiste attend du Gouvernement une démonstration financière complète, compétence par compétence, permettant d'établir que les moyens suivront réellement les missions, sans reporter de charges supplémentaires sur les communes ou sur les autres pouvoirs, donc les citoyens – puisque, à la fin, ce sont les citoyens qui paient – ou sans impliquer de facto des coupes dans les services aux citoyens. Disposez-vous aujourd'hui d'un tableau consolidé permettant de déterminer, pour chaque compétence transférée, les dépenses correspondantes, les recettes qui la financent et les charges qui sont reprises par le futur gestionnaire ? Cela inquiète quand Mme la Ministre-Présidente Degryse nous dit qu'elle n'a encore eu aucun échange avec vous, alors que des dizaines de milliers d'élèves vont partir sous la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Degryse dit-elle vrai ? Moi, je la crois. Que pouvez-vous nous répondre par rapport à cela ?

Qui va financer les zones de secours après la disparition des provinces ? Depuis des années, on nous dit que les communes vont payer de moins en moins et ce sont les provinces qui vont tout payer d'ici 2030, mais vous dites qu'en 2030, il n'y aura plus de provinces. D'un côté, les communes ne paieront plus rien, les provinces paieront tout, mais il n'y aura plus de provinces. Cependant, il y aura toujours quelques centaines de millions d'euros à payer, parce que vous n'allez pas supprimer les pompiers. Qui reprendra, en 2031, les montants pris en charge par les provinces et avec quels moyens supplémentaires ? Cette charge sera-t-elle transférée aux communes avec les moyens correspondants ? Qu'en sera-t-il les années suivantes ? Quel est le mécanisme de financement que vous envisagez, sachant que des investissements importants, notamment dans les rénovations et les constructions de nouvelles casernes correspondant aux obligations légales actuelles et à venir, doivent être réalisés ? Il serait donc utile que le Gouvernement précise dès aujourd'hui le mécanisme envisagé.

Troisièmement, pourquoi ce choix concernant les additionnels provinciaux ? Vous proposez que les communes reprennent les additionnels provinciaux au précompte immobilier avec une réduction correspondante de leurs financements généraux. Je souhaite comprendre la logique de ce choix très important. Il existe un précédent intéressant en Flandre. Lors de la réforme provinciale de 2018, la Région flamande avait choisi de reprendre elle-même une partie des recettes fiscales provinciales, afin de contribuer au financement des compétences régionalisées. Pourquoi la Wallonie ne s'inspire-t-elle pas de ce mécanisme beaucoup plus simple et transparent ? C'est une vraie question qui appelle une vraie réponse, parce qu'elle a évidemment cette réponse des conséquences sur le mécanisme retenu sur les finances communales.

Je voudrais également disposer de précisions sur le financement futur des participations provinciales dans les intercommunales. Je pense tout particulièrement à Vivalia, en province de Luxembourg. Dans le tableau que vous avez brossé, Monsieur le Ministre Desquesnes, vous disiez : « Voilà des réponses plus ou moins identiques ». Vous savez qu'en province de Luxembourg, ils sont très à cheval sur les services provinciaux. Dès lors, si les parts provinciales devaient être redistribuées aux communes, qui financeraient les futurs investissements hospitaliers et les augmentations éventuelles de capital ? Ce sont des responsabilités financières qui ne disparaîtront pas avec les institutions provinciales. Enfin, le calendrier est-il réaliste ? Pour vous, dans un mois et demi, au fil de l'eau, c'est parti !

Il y a un précédent, ce sont les voiries régionales : une décision du Gouvernement wallon le 21 février 2002, puis le décret du 12 février 2004, devenu effectif le 1er janvier 2015. Hier, nous le voyions déjà dans la réforme des primes. « Toute réforme prend du temps », nous dit la ministre Neven, même quand on a le temps de la préparer. Ici, c'est quelque chose d'une autre ampleur que ce dont on parlait hier et que l'on a réalisé dans les voiries régionales.

Ainsi, mes questions sont très précises. Quels transferts pourront effectivement intervenir à partir de 2027 ? Pouvez-vous nous les citer aujourd'hui ? Les futurs repreneurs sont-ils tous déjà identifiés ? Sont-ils prêts à gérer ces transferts ? Les inventaires des compétences, du personnel, des biens et des engagements sont-ils aujourd'hui suffisamment avancés ? Surtout, le parlement pourra-t-il disposer d'une vision financière complète avant de devoir se prononcer sur les premiers textes ?

Pourquoi dis-je cela ? Pour que les spectateurs nous comprennent bien. Vous n'avez besoin que d'une majorité simple pour transférer, au fil de l'eau, les

compétences de l'enseignement, de la culture et de tout ce qui concerne le personnalisable. Pour cela, vous n'avez pas besoin de nous ; vous pouvez le faire tout de suite. C'est ce que vous envisagez de faire d'ici un mois et demi. Comme c'est dans un mois et demi, j'attends de vous des réponses précises. Je ne pourrais pas croire que vous preniez le fil de l'eau sans avoir un cap bien précis.

Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Vice-Président du Gouvernement, vous imaginez bien que, en 13 minutes, je ne peux pas tout brosser. Pourtant, j'en ai vraiment envie. Dans les deux minutes qu'il me reste, je terminerai par une considération simple : nous pouvons parfaitement discuter ensemble de la pertinence de notre organisation institutionnelle et des moyens de la rendre plus efficace. Nous sommes d'accord pour discuter, mais une chose est de décider la disparition d'une institution et de dire : « Hop, on supprime la province » ; une autre est d'organiser correctement la reprise de tout ce qu'elle finance, de tout ce qu'elle gère et de toutes les responsabilités qu'elle assume.

C'est pourquoi, pour nous prononcer, nous attendons du Gouvernement une démonstration précise des coûts, des bénéfices et des conditions concrètes de mise en œuvre de cette réforme. Des milliers de personnes attendent vos réponses. Vous comptez sur nous. Je peux vous le dire, vous pouvez compter sur nous pour scruter, analyser et voir au plus près si les neuf points qui sont dans le cadre que vous nous présentez aujourd'hui seront bien respectés : la préservation de l'emploi, le service public rendu et cette solidarité entre les territoires. Il y a quelque chose que je n'ai pas encore retrouvé, à savoir la supracommunalité. Vous en avez parlé dans la première version et vous en avez parlé dans la deuxième version, mais je ne la retrouve plus du tout dans cette troisième version.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, c'est Maxime Daye qui enchaînera, de manière plus principale, pour l'intervention du groupe MR.

En guise d'introduction, Monsieur le Ministre-Président et Monsieur le Vice-Président du Gouvernement, je voudrais vous remercier pour votre présentation. Je rappelle qu'un cadre clair a été fixé par la DPR au sujet de la simplification des institutions, de la réduction du nombre de mandats et de la mise en œuvre d'économies structurelles. Dans cette DPR figure le réexamen des missions menées par les provinces, et ce, comme vous l'avez précisé à plusieurs reprises, autant l'un que l'autre, sans remettre en cause les services fournis par les provinces et les emplois concernés. Je me réjouis de la concertation que vous avez eue ce matin avec les organisations syndicales.

M. le Ministre-Président a montré un tableau, qui est assez interpellant, de la structure institutionnelle belge d'il y a 200 ans et de l'actuelle. Il y a un véritable enjeu en ce qui concerne l'architecture institutionnelle, et particulièrement de la Wallonie. Le débat sur la suppression des provinces est loin d'être neuf, puisque cela fait plus de 20 ans qu'il est régulièrement évoqué dans le débat public ou dans les Parlements. Vous avez bien rappelé que la possibilité que la Constitution réserve pour supprimer les provinces a été votée par tous les partis autour de la table en 2014. Je me souviens que, lors de notre très bref Gouvernement, entre 2017 et 2019, cela figurait déjà dans la DPR, mais nous n'avons pas pu le mener à bien compte de l'ampleur des travaux.

Nous sommes face à une nouvelle ambition institutionnelle qui va beaucoup plus loin que la DPR. Il y a un travail qui peut être mené et qui prend en compte la réalité territoriale de la Wallonie, qui est faite de grandes villes, qui est aussi rurale et qui nécessite des réponses supracommunales à cette ruralité, et qui est aussi composée de villes moyennes. Le fait de globaliser ce débat est intéressant. Vous avez été nourri par l'ensemble des nombreuses délibérations, études et analyses qui ont été menées, notamment par votre administration.

Chers collègues, je crois que nous ne réussirons pas cette réforme en dressant les territoires les uns contre les autres et les villes contre les campagnes. Il ne faut pas non plus que chaque groupe s'enferme dans des positions de départ. Nous réussirons cette réforme si nous acceptons de regarder tous ensemble les missions à assurer, les moyens nécessaires pour assurer ces missions et l'échelle la plus pertinente pour rendre les services, en ayant toujours à l'esprit les préoccupations des citoyens. Ceux-ci attendent des services, mais je crois qu'ils ne sont pas toujours très attachés à telle ou telle structure. L'important, ce sont les services dont ils peuvent bénéficier.

Nous sommes animés de convictions claires, nous sommes empreints d'un réel esprit constructif, nous souhaitons que le travail commence et que les discussions de fond puissent débuter. La main tendue est sincère. Je crois que nous avons une obligation de résultat. Faisons de ce débat le point de départ d'un travail commun pour une Wallonie plus simple dans son organisation, plus cohérente dans son action et attentive à tous ses territoires.

Monsieur le Président, si vous le permettez, je passe la parole à mon excellent collègue, Maxime Daye.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je remercie mon excellente cheffe de groupe.

Monsieur le Ministre-Président, comme vous l'avez dit, nous sommes dans un cadre totalement inédit. D'abord, en termes de transparence, puisque nous, les parlementaires, avons eu énormément de documents pour travailler cet après-midi, mais aussi parce que les

documents sont rendus publics sur le site du SPW. J'ai pu aller le vérifier. Cela veut dire aussi que la transparence est totale, en ce compris envers la population.

Il y a eu une large consultation : 198 communes ont répondu et il y a eu cinq rapports provinciaux. Il y a eu une étude importante d'Ernst & Young. Les synthèses du SPW IAS sont très bonnes. Enfin, on n'évoque plus la lasagne institutionnelle, mais on agit pour mettre fin à cette lasagne institutionnelle indigeste.

Ma cheffe de groupe et d'autres l'ont dit : cela fait des années, pour ne pas dire des dizaines d'années, que l'on évoque cette lasagne institutionnelle. Je ne vais pas remonter jusqu'au Pacte d'Egmont, je vais m'arrêter sur une réaction du ministre des Pouvoirs locaux de l'époque, qui est juste derrière moi et qui réagissait d'ailleurs à notre conférence de presse, avec M. Bastin notamment, de l'Union des villes et communes de Wallonie, dans laquelle on plaidait tous ensemble, tous partis confondus, pour simplifier cette lasagne institutionnelle.

Le ministre Collignon de l'époque avait répondu que, si une prochaine DPR – c'est le cas pour l'instant – donnait mandat au ministre des Pouvoirs locaux d'analyser le paysage local, il soutiendrait activement la démarche, avec pour seule ligne de conduite la qualité du service rendu aux Wallonnes et aux Wallons. Nous y sommes et nous sommes dans l'action, avec une volonté forte de la population et une volonté d'avancer des pouvoirs locaux. Il suffit de lire le rapport du SPW IAS pour se rendre compte que les villes et communes ne voient pas d'un mauvais œil la suppression de l'échelon provincial. Elles voient plutôt tout l'intérêt qu'elles peuvent en tirer en matière de services rendus à la population.

Ma cheffe de groupe l'a dit, et c'est vrai que c'est important, il s'agit d'un équilibre entre la centralité et la supracommunalité. Dès lors, forcément, quand on parle de centralité, Monsieur Devin, on parle des grandes villes et l'on ne peut pas se satisfaire de voir le résultat de ces grandes villes avec des malis aussi importants, avec une chute vertigineuse budgétaire. Certes, il y a eu le plan Oxygène, qui était un plan de mise sous perfusion temporaire, mais, maintenant, il faut agir ; non pas dans le temporaire, mais dans le durable.

Cette réforme globale de l'institution provinciale, mais aussi de nos institutions wallonnes, doit être un atout pour trouver des solutions pérennes pour nos grandes villes. Il ne faut pas non plus oublier les communes rurales avec toute la supracommunalité, mais sans créer des bidules complémentaires. La population est très claire à ce sujet aussi.

Dans le transfert des missions, il y aura cinq UAP pour gérer la transition, un commissariat du Gouvernement, donc ce n'est pas rien. On se rend bien compte que le travail est énorme, qu'il ne manquera pas. Cependant, plus on va retarder l'échéance de débuter ce travail, plus il sera conséquent, donc allons-y et agissons, c'est le moment, c'est l'instant.

Au niveau de l'emploi, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt qu'il y avait l'idée de conserver tous les avantages pour les agents provinciaux, qu'il n'y avait surtout pas de perte d'emploi. Il faudrait mettre fin à toute une série de rumeurs qui peuvent circuler. Respecter les agents provinciaux, c'est aussi leur donner du sens et donner du sens au travail que l'on fait tous les jours au sein de la province. Cela veut dire aussi arrêter les doublons avec d'autres services, d'autres organes, d'autres structures, puisque, quand on a un propre travail, il n'y a rien de plus frustrant de se rendre compte que quelqu'un d'autre fait la même chose et que ce que l'on fait n'a parfois pas de sens.

M. Devin a parlé du « fil de l'eau » et des voies d'eau. Je me permets une petite incise pour rappeler qu'aucun de ces emplois provinciaux n'a été perdu, et que tout le monde a été réaffecté. Pour ce qui concerne les emplois qui étaient directement liés à l'ASBL, il y a eu des recherches de solutions avec les APE, notamment, pour des transferts vers d'autres structures. Que s'est-il passé avec les voies d'eau ? Il s'est passé ce que l'on est en train de vouloir mettre sur pied, c'est-à-dire un travail de transition qui doit se faire pour que personne ne perde son emploi.

Un point également important, c'est la neutralité fiscale et financière ou budgétaire. Il est important de signaler que, si une commune ou un autre organisme reprend un service provincial, elle puisse reprendre les moyens. Nous sommes très attachés à la neutralité fiscale, et ce n'est pas ma cheffe de groupe du Brabant wallon, Anne Laffut – qui voulait être présente cet après-midi, mais qui est retenue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Luxembourg – qui me contredira. Le fait de pouvoir transformer les additionnels provinciaux en additionnels communaux, c'est respecter les territoires et leurs spécificités.

J'en viens à quelques petites questions, Monsieur le Ministre-Président et Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux. Le rapport d'Ernst & Young, que l'on a pu lire et analyser, fait état de rendus assez différents par province. Comment, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, pouvez-vous interpréter ces différences selon les provinces ? Leur analyse peut-elle être utile pour avancer dans la réforme ? Au niveau de l'avis des communes, on a constaté un grand engouement de leur part à répondre, dans des délais pourtant assez courts. Êtes-vous satisfait à cet égard ? Quel est votre regard sur l'avis rendu par les conseils communaux ?

J'avais aussi des questions sur les *quick wins* de cette réforme. Les chiffres méritent peut-être d'être affinés, parce que plusieurs d'entre eux circulent. Toujours est-il qu'uniquement supprimer l'organe

politique – et l'on sait à quel point, pour l'instant, on parle beaucoup des avantages et autres des politiques de manière générale – pourrait rapporter à peu près 10 millions d'euros. Pouvez-vous confirmer ce chiffre ou disposez-vous d'une autre évaluation qui pourrait être communiquée ? Des communes ou intercommunales font preuve d'une certaine impatience à l'idée de reprendre des missions et d'arrêter les doublons. De manière proactive, avez-vous déjà reçu des demandes de transferts de services que vous évoquez déjà pour 2027 ? Des services pourraient-ils très facilement ou très rapidement être transférés ? Cela pourrait aussi rassurer tout un chacun sur les enjeux de cette réforme.

Vous nous avez dit avoir rencontré les syndicats ce matin. Peut-on avoir votre sentiment sur cette rencontre ? Ont-ils pu être rassurés par rapport à cette réforme et par rapport à l'absence de pertes d'emplois ? Comme M. Devin a parlé tout à l'heure du Fonds des provinces, c'est-à-dire du financement des zones de secours, pourrait-on déjà annoncer que ce Fonds des provinces sera transféré – puisque, forcément, il ne financera plus des provinces ? Ce Fonds des provinces pourrait-il être transféré vers des structures existantes pour, notamment via le Fonds des communes, financer les secours ?

C'en est tout pour mes questions. J'ai laissé un petit peu de temps pour la suite de nos travaux.

M. le Président. – C'est très bien ainsi.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Comme le ministre-président en a parlé, je commencerai par dire un mot sur cette fameuse méthode, qui serait donc une démarche originale. Une invitation a été en effet transmise à différents partis politiques, et non au PTB ; pour deux raisons si j'ai bien compris. La première, c'est que nous n'étions « pas constructifs » – c'est en tout cas ce que M. le Ministre Desquesnes a expliqué dans la presse. Aucune définition de ce que veut dire constructif ou « pas constructif » n'a toutefois été avancée. Si être constructif, c'est être de l'avis du Gouvernement, il est vrai qu'alors, on n'est pas souvent constructifs. J'ai toutefois envie de dire que l'on n'est pas les seuls, puisque, en général, tous les textes qui sont proposés par le PTB, par Ecolo et par le PS sont simplement refusés par la majorité. Ici, on formule des propositions ; on propose des textes. De ce point de vue, je ne vois pas en quoi l'expression « pas constructif » pourrait être un qualificatif pour le PTB.

La seconde raison invoquée l'est sur base d'un mot peut-être plus intéressant, à savoir le mot « démocratique ». M. le Ministre-Président Dolimont a affirmé ne pas nous inviter à cette discussion parce que nous ne sommes pas un parti démocratique. Quels sont les éléments qui démontrent que le PTB ne serait pas un parti démocratique ? Nous sommes pour la défense des droits démocratiques de tout un chacun. Nous sommes d'ailleurs pour une conception large de la démocratie puisque, pour nous, par exemple, le vote, dans le cadre d'une démocratie parlementaire, est un élément de la démocratie.

À côté de cela, il y a néanmoins la question des corps intermédiaires. Ainsi, nous défendons l'importance des mutualités qui sont actuellement attaquées par le MR ; l'importance des syndicats qui sont actuellement attaqués par le MR ; et l'importance des mouvements sociaux qui sont actuellement attaqués par le MR. Je vais tout de même aussi expliquer que, dans un autre Parlement, le MR et Les Engagés vont bientôt voter en faveur d'un texte qui va violer un droit constitutionnel, le caractère inviolable du domicile. Dans ce contexte, on ose nous faire des leçons de démocratie. Je suis vraiment étonné.

Je ne suis pas fâché de ne pas avoir été invité à cette réunion, parce que c'est quand même une méthode bizarre pour une question aussi importante qu'une réforme institutionnelle : « la première réforme institutionnelle en Wallonie », selon les propres mots de M. Dolimont.

Commencer par une discussion dans des salons feutrés, loin des oreilles et des yeux des citoyens, sans pouvoir mettre sur la table tous les éléments d'une réforme qui est effectivement essentielle, c'est quand même assez bizarre comme méthode. Dès lors, je ne suis pas déçu de ne pas y avoir été invité parce que cette discussion mérite, comme d'autres l'ont dit d'ailleurs, toute la transparence nécessaire pour une réforme aussi importante.

Pour en revenir au fond, nous sommes parmi les formations politiques qui estiment que la structure institutionnelle en Belgique est beaucoup trop complexe, qu'il y a probablement des doublons, trop de ministres, trop de gouvernements. On pourrait évidemment simplifier cela. Et dans cette perspective, à un moment donné, on peut s'interroger sur la pertinence ou pas de garder les Provinces telles qu'elles sont actuellement. Cela me semble tout à fait légitime.

Seulement, en Belgique, quand on fait une réforme institutionnelle, en général, on ne transfère pas l'ensemble des moyens qui sont nécessaires pour financer les compétences. Pour le dire très clairement, en Belgique, une réforme institutionnelle n'est souvent rien d'autre qu'une réforme d'austérité qui ne dit pas son nom. D'où les différentes questions qui se posent, et qui ont déjà été posées d'ailleurs par différents collègues – que je rejoins – parce qu'effectivement, le premier élément qui intéresse nos concitoyens, c'est le maintien des services. En effet, dans les provinces, il y a des services aussi importants que les soins de santé mentale, l'aide pour les personnes qui sont porteuses de handicap, l'enseignement ou encore les zones de

secours qui portent un enjeu important au niveau de la sécurité. Dès lors, il s'agit d'une série de compétences qui sont essentielles pour les gens.

À partir du moment où ces compétences seront transférées à un autre niveau de pouvoir – vers le haut ou vers le bas, pour résumer – comment ces services seront-ils organisés ? Par exemple, comment ces services seront-ils relocalisés ? Quelles seront les balises qui vont empêcher qu'un service essentiel pour les citoyens, comme les services pour les personnes porteuses de handicap, soit relocalisé de telle manière à rendre beaucoup plus difficile son accès ? Quelles sont les balises qui peuvent empêcher ce type de difficultés ?

À propos de la cession de ces activités, M. Dolimont a évoqué différents scénarios. Parmi ceux-ci, un scénario m'interpelle peut-être plus que les autres : la fermeture de certains services ou la cession de certains autres au secteur privé. Si l'on peut imaginer que certains services pourraient être cédés au privé de manière pertinente, comment empêcher, dans ce cas – comme on l'a déjà vu dans plusieurs situations – que ces services deviennent impayables ou simplement plus chers que ce qu'ils ne sont actuellement et deviennent inaccessibles à certaines bourses ? Là aussi, quelles sont les balises qui existent pour empêcher une telle évolution ?

Un autre débat important est la question du personnel. On entend effectivement qu'il n'y aura pas de « licenciement », pour reprendre le terme qui a été utilisé. Cependant, une fois que les services seront cédés, seront-ils relocalisés de telle manière à rendre plus ou moins difficile la mobilité du personnel ? Dans quelle mesure les organisations syndicales seront-elles, pas seulement consultées, mais écoutées par rapport à la mobilité du personnel ?

Ensuite, au niveau du personnel également, on entend bien qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois ou de licenciements secs, mais, un phénomène existe déjà dans nos structures publiques, qui est simplement le non-remplacement des départs. Si l'on peut mettre à mal un service en licenciant, ce qui n'est pas – si j'ai bien entendu – l'intention du Gouvernement, on peut aussi le mettre à mal en ne remplaçant pas les départs. À ce sujet précis, j'aimerais avoir des éclaircissements sur une balise éventuelle qui empêcherait un tel processus.

M. Daye vient d'évoquer une rencontre avec les syndicats ce matin. J'espère que ce n'était pas la première rencontre, sinon c'est un peu tardif. Bref, en tout cas, c'est important que cette rencontre ait eu lieu. À ce sujet, si M. Daye demande quel est le sentiment de M. Dolimont par rapport à cette rencontre, ce qui m'intéresse surtout pour ma part, c'est connaître le sentiment des syndicats. Qu'ont-ils dit ? Quel est leur jugement par rapport au processus qui est effectivement en cours ?

Concernant le financement, on parle d'une neutralité financière pour des communes. Cependant, qu'en sera-t-il à l'avenir ? En effet, nous sommes face à une double difficulté. La première difficulté, c'est que l'on est face à un Gouvernement MR-Engagés qui est en train d'organiser lui-même l'austérité, avec notamment des objectifs assez ambitieux d'ici 2029.

Il y a aussi des communes, notamment des grandes villes, qui sont mises en difficulté par la politique du Gouvernement. La question de la neutralité se pose-t-elle seulement pour maintenant ou aussi pour les années futures ? Quelles sont les garanties que l'on peut avoir ? Parce que s'il s'agit d'organiser la neutralité maintenant pour engendrer des difficultés plus tard, cela ne résout pas du tout le problème. En particulier, comment cela va-t-il être géré pour les communes qui sont déjà en difficulté financière et qui le seront encore plus dans le futur ?

Se pose la question du contrôle démocratique. On sait que, dans les provinces, des questions d'opacité ou de gestion douteuse ont été évoquées dans le passé. On entend que l'on ferait confiance à un collège des bourgmestres, mais comment organiser la transparence des travaux et le contrôle parlementaire à travers une telle situation ? Nous sommes pour la diminution des coûts d'une telle institution au niveau des députés – on a proposé la division par deux des salaires des députés. Soit on est pour la diminution du salaire des députés, soit on est pour la diminution du contrôle démocratique, c'est une autre option. Là aussi, on aimerait avoir des éclaircissements sur l'organisation d'un tel contrôle.

Une question va se poser à partir du moment où l'on met autour de la table des bourgmestres dont les communes sont en difficulté : comment assurer une vision horizontale de la province ? Comment assurer que chaque commune ne sera pas en train de défendre ses possibilités budgétaires ?

Encore une fois, les changements sont les bienvenus, mais si cela aboutit à la destruction de services entiers, ce n'est pas une bonne option pour nous.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, tout d'abord, j'aimerais souligner la démarche inédite, constructive et transparente qui nous réunit ce jour. Notre intervention se fera à quatre voix, mais, je vous rassure, dans le respect du temps imparti. Je tiens également à remercier pour le rappel historique : entre une Belgique organisée, à son origine, à trois niveaux de pouvoir – fédéral, provincial, communal – et aujourd'hui avec pas moins de sept structures, dont plusieurs où les compétences se chevauchent, nos citoyens s'y perdent pour savoir qui est compétent pour quoi et à quelle sonnette s'adresser pour avoir un service.

Je vais vous parler d'ambition, d'enjeu et de priorité.

L'ambition est simple, générique et sans doute partagée par tous : organiser au mieux les services publics pour nos concitoyens et affecter avec le plus d'efficience les moyens financiers publics. Une institution n'est pas une fin en soi, c'est un moyen pour rendre des services à nos concitoyens ou à nos communes, au service de nos concitoyens.

Vient ensuite l'enjeu général qui, pour moi, est double. Premièrement, c'est l'enjeu pour la ruralité. Quand je parle de ruralité, il ne s'agit pas d'une réserve d'Indiens : 40 % des Wallonnes et des Wallons y vivent, sur 60 % du territoire. Dans ces communes souvent moins peuplées, avec une administration plus étroite, les citoyens et les communes ont besoin de services rendus par une structure supracommunale, agile, proche et compétente. Deuxièmement, on a l'enjeu pour les grandes villes – le dossier y est intimement lié. Dans les centralités où nombre de services sont proposés aux citoyens et bien au-delà des frontières communales, donc au-delà de leur assiette fiscale, comment s'assurer qu'elles aient les moyens financiers en lien avec les services proposés à l'ensemble des citoyens du bassin de vie qu'elles agrègent ?

Nous avons résumé les priorités de notre groupe en trois points. Le premier point de priorité touche les services rendus aujourd'hui aux citoyens par les provinces et qui doivent être maintenus demain, qu'ils le soient par une commune, par la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou une UAP sui generis, et ce, sans surcoût, sans perte d'efficacité ni de proximité. La deuxième priorité touche les services rendus aux communes par les provinces qui doivent être maintenus. La troisième priorité touche un aspect qui a été évoqué par chacun d'entre nous. Le personnel actuel des provinces doit être pleinement pris en compte, que ce soit en termes de sécurité d'emploi, mais aussi d'accompagnement dans cette phase transitoire qui, par essence, est anxiogène.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je passe la parole à Mme Lazaron.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Messieurs les Ministres, à travers vos propos, vous avez plus d'une fois évoqué votre volonté de garantir un service public plus lisible. Les Engagés veulent aussi garantir un avenir dans le service public à chaque agent provincial. Dès lors, mes propos viseront plus particulièrement les personnes qui travaillent aujourd'hui dans les services provinciaux. Derrière les décisions dont nous discutons, il y a leur travail quotidien, leurs compétences et des interrogations très concrètes sur leur avenir. Ainsi, elles ont besoin de réponses claires et d'un accompagnement pendant toute la transition. Vous avez déjà abordé ce sujet.

Je me permettrai toutefois d'insister sur le fait que le message doit être sans ambiguïté : pour ce qui concerne le personnel, la réforme n'impliquera aucun licenciement. Toute personne qui travaille à la province doit se retrouver dans un service public. C'est l'engagement politique que nous, Les Engagés, portons. Nous demandons sa pleine concrétisation dans les textes et dans chaque opération de transfert. La suppression de l'institution provinciale ne doit conduire à la perte d'emploi d'aucun agent du fait de la réforme. Les agents statutaires, comme les agents contractuels, doivent pouvoir identifier leur futur employeur public, comprendre les étapes du transfert et connaître les garanties qui leur seront applicables. On ne peut pas demander à une commune ou à une structure publique de reprendre une responsabilité sans lui donner les moyens de l'exercer. Le projet présenté prévoit des garanties relatives à la qualité du grade et à l'ancienneté des agents. Leur portée doit être expliquée avec précision. La condition de maintien des allocations, indemnités, primes et autres avantages doit également être clairement exposée, notamment lorsque leur octroi dépend de l'exercice d'une fonction particulière.

Par ailleurs, vous avez déjà entamé le dialogue social, et nous vous invitons à le poursuivre, parce qu'il doit accompagner cette transformation. Les agents doivent être informés des étapes, pouvoir poser leurs questions et recevoir des réponses adaptées à leur situation. Leur connaissance des services doit aussi contribuer à préparer les reprises. Ils savent ce dont les équipes ont besoin pour continuer à travailler et où se trouvent les difficultés pratiques. Lorsqu'il s'agit de transférer les services, la méthode doit justement provenir des services. Si nous transférons un service, nous devons en transférer l'universalité. Cela signifie que nous devons examiner ensemble la mission, le personnel qui l'exerce, les moyens financiers, les bâtiments et les équipements nécessaires, mais aussi les contrats, les obligations et les charges qui rattachent. Le périmètre de chaque reprise doit être repris au complet et de manière explicite. On ne peut pas demander à une commune ou à une structure publique de reprendre une responsabilité sans lui donner les moyens de l'exercer. On ne peut pas davantage organiser un transfert en laissant dans l'incertitude le sort d'un contrat essentiel ou la prise en charge d'une obligation.

C'est pour ces raisons qu'un commissariat de la réforme est utile. Son rôle devrait être de donner une cohérence, de suivre les inventaires, de préparer les opérations avec les acteurs concernés et de vérifier les moyens qui accompagnent les missions. Il faut pouvoir identifier les difficultés, les traiter et préparer les arbitrages avant qu'elles ne compromettent une reprise. Ce commissariat doit également permettre de suivre les garanties données au personnel et la cohérence financière des transferts. Une réforme de cette ampleur appelle un interlocuteur clairement identifié, capable de maintenir une vue d'ensemble tout en travaillant service par service. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous

préciser quelle sera l'organisation de ce commissariat, ses moyens et sa manière de travailler ?

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je cède la parole à mon excellent collègue Loris Resinelli.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président et Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux.

Je dirai d'abord quelques mots par rapport à la méthode choisie par le Gouvernement. Cette méthode a commencé par une vaste consultation des pouvoirs locaux, des communes, des Provinces. Je voudrais m'associer à l'ensemble des collègues qui ont remercié les services du SPW IAS qui ont synthétisé tous ces avis. Au travers de cette synthèse très intéressante qui fait beaucoup de pages, nous pouvons relever toute une série de préoccupations qui transpirent de nos pouvoirs locaux. Ces préoccupations sont diverses, elles concernent notamment l'emploi, le financement, l'autonomie communale, la neutralité budgétaire pour les communes, la neutralité fiscale pour les citoyens et le maintien des services publics à proximité de là où se trouvent les citoyens.

Monsieur le Ministre, dans l'avant-projet qui sera proposé au Gouvernement, pouvez-vous nous expliquer comment les enseignements de ces rapports du SPW pourront orienter les choix de reprise et les travaux à venir ? Pouvez-vous aussi nous préciser comment sera garanti l'accueil de chaque agent dans un service public ? Comment les garanties prévues pour les statutaires et les contractuels seront-elles mises en œuvre ? On a des précédents historiques de transferts publics qui peuvent également nous aider à comprendre la méthode retenue.

On doit aussi préserver la solidarité fiscale de chaque territoire. Les moyens aujourd'hui mobilisés à une échelle provinciale doivent continuer à contribuer aux besoins collectifs du territoire concerné. La réforme doit organiser cette solidarité dans un cadre renouvelé, avec des règles compréhensibles et des responsabilités identifiables. Cette exigence va de pair avec la neutralité budgétaire et fiscale, que vous avez d'ailleurs annoncée. Les missions qui sont transférées doivent disposer des ressources adaptées, et les budgets communaux doivent être protégés pour que les contribuables puissent aussi comprendre les effets de l'opération. Les mécanismes de répartition doivent être transparents pour que chacun puisse vérifier ce qui est transféré et ce qui finance les services.

Par conséquent, la solidarité territoriale doit nous permettre de répondre durablement à deux besoins étroitement liés : celui de la centralité et celui de la supracommunalité. À nos yeux, cette réforme va constituer réellement un moyen structurel de refinancer les deux.

Je souhaite expliquer pourquoi ces questions doivent être abordées ensemble. Je parlerai personnellement des enjeux en charge de centralité, venant d'une centralité, celle de ma Ville de La Louvière. On sait que nos villes accueillent un grand nombre de personnes qui n'y résident pas et qui y viennent chaque jour pour travailler, pour étudier, pour se soigner, pour fréquenter des établissements culturels, des établissements sportifs. Ces personnes utilisent les services mis à disposition, les espaces publics, les voiries d'une commune qui a des fonctions de centralité. Cette fréquentation fait vivre tout un bassin de vie, mais elle entraîne aussi des charges qui dépassent les besoins des seuls citoyens résidents de la commune.

Cette question des frontières administratives qui ne correspondent pas toujours à l'espace dans lequel les citoyens vivent et utilisent les services est donc le cœur de la question de la centralité. Une ville centre assume des fonctions dont bénéficient les habitants des communes voisines. Nous devons donc en tenir compte dans l'organisation du financement public. C'est pour cela que le lien entre la réforme des Provinces et le financement de la centralité nous semble tout à fait cohérent. Nous examinons, dans les deux cas, la même question : à quelle échelle un service est-il utile et comment le financer ?

C'est pour nous une question de cohérence et pas du tout une question de chantage. Nous devons profiter de cette réforme pour apporter une réponse structurelle à cette question en définissant des critères objectifs débattus, transparents. La population domiciliée doit être prise en compte, tout comme les fonctions effectivement exercées au bénéfice du bassin de vie, qui est bien plus large que la frontière communale. Il faudra préciser comment reconnaître ces charges et comment vérifier que les ressources y affectées suffisent aux besoins auxquels elles répondent, avec une prévisibilité du financement pour préparer les investissements, entretenir les équipements et organiser ces services dans la durée. Dès lors, nous sommes convaincus que cette réforme peut aussi être un moyen structurel de refinancer ces centralités.

Monsieur le Ministre, comment comptez-vous articuler les transferts de missions, la répartition des ressources et la reconnaissance des charges de centralité, tout en garantissant, c'est essentiel, l'équilibre entre les communes concernées ?

Si M. le Président le permet, je passe la parole à mon excellente collègue, Mme Fafchamps.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Étant donné que je passe en dernier pour notre groupe, je vais essayer d'être courte et simple.

J'ai été échevine à Fléron pendant six ans et je sais ce que la province apporte à une commune : un conseil

juridique sur un marché public, un technicien quand un ruisseau déborde, une formation pour nos agents… Les citoyens ne savent pas toujours qui rend les services, mais si le service disparaît, tout le monde s'en rend compte. C'est encore plus vrai dans les communes rurales avec peu de personnel et peu de budget. On ne peut pas tout faire.

Ainsi, la supracommunalité, c'est partager un expert ou un équipement que l'on ne pourrait pas s'offrir seul. On doit absolument la préserver et lui donner des moyens durables. Pour une petite commune, la crainte concrète est de reprendre un service et de découvrir après coup une charge que personne n'avait vue, d'où l'universalité des transferts, c'est-à-dire chaque service transféré en entier avec son personnel, ses moyens, ses bâtiments et ses contrats.

Monsieur le Ministre, la réforme ne doit pas être menée en haut des communes, mais avec elles. Dans quelles conditions seront-elles encore consultées ? Comment les organismes supracommunaux publics pourront-ils se porter candidats à une reprise ? Comment les communes seront-elles associées ?

Ensuite, du point de vue de la gouvernance, le citoyen doit savoir à quel service s'adresser et quelle commune est responsable de quoi. Les conseils communaux, majorité comme opposition, doivent pouvoir contrôler ces structures avec une information claire sur ce qu'elles font et ce qu'elles coûtent, d'où ma deuxième question : comment garantir que cette organisation préservera la proximité des services, l'autonomie des communes et la solidarité entre communes d'un même territoire ?

Enfin, pour conclure, je voudrais que les gens, comme les agents, retiennent deux choses. Premièrement, les services aux citoyens et aux communes doivent rester : mêmes services, même qualité et même proximité. Ce qui change, c'est l'organisation plus lisible, moins dispersée, avec un argent public mieux utilisé. Ce n'est pas le service qui change, mais comment on l'organise. Deuxièmement, ni les communes ni les citoyens n'y perdent : il n'y a pas de facture en plus, et aucun agent ne perd son emploi à cause de la réforme. Une institution n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, ce sont les gens qu'elle sert et ses engagements. Notre groupe les soutient et nous y veillerons un par un.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous aimons la Wallonie. Le débat sur une réforme institutionnelle wallonne et sur l'architecture institutionnelle entre la Wallonie et les communes est un enjeu important qui mérite un travail sérieux ainsi qu'un réel débat. Dès lors, le premier échange qui a lieu aujourd'hui est, à nos yeux, très opportun. C'est un enjeu important auquel nous souhaitons participer de manière démocratique et constructive – peut-être pas dans le sens que le Gouvernement a rétréci, mais dans le sens habituel du mot –, même si certains éléments peuvent paraître contrariants.

Mentionnons, par exemple, une forme d'urgence soudaine et un peu artificielle que le Gouvernement amène ici, alors que la consultation des communes et provinces parle beaucoup de prudence ou de méthode. J'évoquerai aussi la méthode « Badaboum ! Patatras ! » qui caractérise de plus en plus l'action du Gouvernement, dont on a encore eu deux exemples cette semaine avec la fonction publique et la disparition de 400 millions d'euros en matière de logement public, retirés en catimini. Bref, le contexte n'inspire pas confiance a priori. J'espère que le Gouvernement pourra donner des gages par rapport à son projet et à sa méthode, dès le moment où il souhaite élargir l'assise démocratique qui peut y travailler.

Ceci dit, nous n'avons pas attendu pour être constructifs, puisque vous vous souviendrez que, lorsque le Gouvernement a annoncé sa consultation des conseils communaux et des conseils provinciaux, nous avons déposé une motion qui ne contenait aucune critique, mais bien des recommandations au Gouvernement. Nous voulions notamment élargir la question posée, qui portait alors sur les missions que les conseils souhaitaient garder à l'échelle intermédiaire, pour l'élargir à trois enjeux complémentaires :

- le devenir des missions exercées par les nombreuses autres structures qui se trouvent entre la Région et les communes – j'y reviendrai –, en ce compris des enjeux trop peu ou mal rencontrés, comme la mobilité ou le logement, à l'échelle supracommunale ;
- l'enjeu des territoires de référence les plus appropriés pour organiser la supracommunalité et, derrière cela, l'enjeu des bassins de vie. Vous vous souviendrez que le précédent ministre des Pouvoirs locaux avait consulté les communes pour réfléchir à l'échelle de référence, qui s'éloignait assez fort du territoire provincial, puisqu'on avait abouti à cette carte expérimentale, ce qui montrait une diversité dans l'approche des communes par rapport au territoire dans lequel elles inscrivent la vie de leur population ;
- la gouvernance publique à mettre en œuvre à l'échelle supracommunale, à savoir transparence, pluralisme et fonctionnement démocratique.

Nous avions proposé de coupler cette consultation des conseils à une consultation du public.

Bref, la motion déposée a été rejetée par la majorité, ce qui a été une occasion perdue parce que, même si des conseils sont revenus sur certains de ces thèmes – plus que je l'espérais –, c'est toujours moins riche que quand la question est posée à chacune et à chacun. En tout cas,

pour notre part, ces trois enjeux continueront à animer nos analyses et nos propositions.

En toute hypothèse – j'en remercie le Gouvernement et la coalition gouvernementale –, il est important que nous ayons un débat qui se passe au sein du Parlement, c'est-à-dire avec un ancrage parlementaire. C'est la raison pour laquelle nous avions suggéré, comme d'autres, d'ailleurs, d'avancer ainsi. Nous avions demandé au Gouvernement d'aborder deux grands enjeux :

- d'une part, un retour des conseils communaux et provinciaux de cette consultation dont les uns et les unes ont pu célébrer l'intérêt ;
- d'autre part, une clarification par le Gouvernement de sa vision et de son projet.

Je commencerai par le rapport synthétique des conseils provinciaux et communaux parce que, autant les uns et les unes ont pu marquer leur intérêt pour la démarche, autant on peut dire, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, que vous avez été plus que laconique pour nous en faire ici un témoignage de la substance. Il y a une très bonne nouvelle, à savoir que ces documents sont à la disposition du public. Vous pourrez peut-être communiquer l'adresse parce que, contrairement au collègue Daye, en cherchant rapidement, je ne suis pas tombé dessus. Or, cela me paraît être une pièce utile pour les uns et les unes à l'échelle de la population ainsi que par rapport à ce travail qui a été mené par les communes et les provinces. Je remercie le SPW IAS pour le travail de synthèse qu'il a effectué.

Vous n'avez pas dit grand-chose de ces réflexions. Pourtant, il y a des éléments importants : le sérieux, la méthode, la concertation, l'objectivation, les garanties suffisantes par rapport à ce qui est proposé par le Gouvernement, une gouvernance contrôlée démocratiquement ou encore l'insistance sur le besoin de supracommunalité. Nous avons lu dans *L'Avenir* du 23 octobre 2026 une communication de la présidente du Collège provincial de Luxembourg indiquant qu'elle n'avait reçu aucun retour par rapport aux contributions qu'ils avaient faites. Cela fait tache, alors même que le dialogue est certainement l'un des ferments de tout travail sur le sujet.

Quel est le projet du Gouvernement ? Nous en savons aujourd'hui un peu plus, tout comme le public, sur votre proposition ou projet de décret spécial, sur l'idée de remplacer les cinq provinces par cinq UAP jusqu'en 2037 et sur certaines des balises que vous avez pu exposer. Au bout du compte, quelle est la vision ? Est-elle partagée avec la Fédération-Wallonie Bruxelles, qui est un acteur incontournable, compte tenu des compétences qu'elle exerce et des missions provinciales qui s'inscrivent dans celle-ci ? Si j'ai mis l'emphase sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est non seulement parce que beaucoup de communes s'inquiètent du transfert de missions vers cette entité, compte tenu de son cadre budgétaire étriqué, mais aussi parce que nous savons que la Communauté germanophone est demanderesse depuis longtemps d'exercer les missions provinciales sur son territoire. Du reste, c'est une demande que nous soutenons pleinement de longue date.

Je reviens à la vision du Gouvernement. Jusqu'ici, le Gouvernement a surtout mis l'accent sur la suppression de tel ou tel mode d'approbation. Ce sont des éléments qui ne sont pas sans valeur, mais c'est loin d'être la seule question à la lumière de laquelle une telle réforme peut être appréciée parce que cela ne fait pas un projet politique. Quels sont les objectifs poursuivis par le Gouvernement ? Quels éléments l'ont conduit à revoir la feuille de route qu'il avait proposée ? Vous l'avez dit tellement peu que M. Mugemangango ne s'est pas rendu compte que vous aviez changé de plan.

(Réactions dans l'assemblée)

Je le dis de manière respectueuse. En effet, il n'a pas été invité à une réunion.

(Réaction de M. Mugemangango)

Dans la DPR, vous dites qu'il y aura un élément intermédiaire pour gérer les compétences qui ne peuvent pas être transférées vers les communes, le Région ou la Fédération. Le ministre avait déjà planté l'un ou l'autre caillou dans certaines interviews, mais il fallait les décoder pour les comprendre. En réalité, vous avez fait disparaître cet étage. Il est d'autant plus important de savoir comment cela va fonctionner parce que c'est en plus à l'envers de l'un des enseignements, que vous avez peu développé, malheureusement, des conseils communaux qui insistent. C'est dans le substrat le plus résumé, à la deuxième page du rapport de synthèse où, un des trois éléments clés, c'est : « Le besoin d'un niveau supracommunal de proximité reste très largement reconnu. Un échelon intermédiaire demeure nécessaire ». Cela ne veut pas dire qu'il faille remettre la province – ce n'est pas cela que les communes disent –, mais qu'il y a là, à un moment donné, quelque chose d'absolument nécessaire si nous voulons que notre édifice fonctionne. Je vais y revenir.

Dès lors, quelle est la vision ? Et pourquoi avez-vous changé de plan, à l'envers de ce que ceux que vous consultiez vous disent de faire ? En tout cas, toute une série de politiques publiques qui concernent des usagers, des bénéficiaires, toute une série de missions de service public, le personnel, le besoin de supracommunalité, tous ces enjeux doivent être examinés avec sérieux, avec respect. Une série de questions se posent par rapport à ce que vous avancez. Je vais y revenir.

Je vais d'abord évoquer en quelques mots notre vision au moment d'entamer ce débat. Je le ferai évidemment avec grande modestie, puisque je n'oublie pas – je n'oublie jamais – que, lorsque vous cherchez des voix pour atteindre les deux tiers, celles de notre groupe ne sont ni nécessaires ni suffisantes sur le plan

numérique. Néanmoins, comme nous avons la parole aujourd'hui, je l'utilise pour formuler quelques propositions, avec quelques mots qui sont évidemment à prendre ensemble.

Premièrement, comme écologistes, nous sommes favorables à la suppression des institutions provinciales.

Deuxièmement, en même temps, nous entendons simplifier et organiser la supracommunalité en Wallonie. Tous les mots comptent : « En même temps », « Simplifier » et « Organiser la supracommunalité ». Il y a trop de structures entre les communes et la Région. D'autre part – et c'est paradoxal –, le besoin de supracommunalité n'est aujourd'hui rencontré que très partiellement, et c'est une carence majeure que nous avons ici l'occasion de combler significativement pour l'avenir.

Troisièmement, cela doit être conduit dans le dialogue et avec sérieux, en assurant la poursuite des missions et le respect de l'emploi, tout en garantissant le contrôle démocratique. À nouveau, tous les mots comptent. Au bout du compte, la réforme doit donner lieu à une plus-value pour la population, à plus de démocratie et non à moins de démocratie.

J'ai envie de développer quelques constats qui nous conduisent à cette approche. D'abord, il existe effectivement, à nos yeux, un trop grand nombre d'institutions, d'entités et de structures entre la Région et les communes. Il y a les institutions provinciales, résultat d'une organisation napoléonienne du territoire, et un certain nombre d'intercommunales d'envergure. Nous ne visons pas ici des intercommunales qui rassemblent deux ou trois communes pour une coopération de proximité, mais les intercommunales qui agissent sur une aire plus large, qu'elles soient à l'échelle provinciale ou de bassins de vie. Ce sont :

- les communautés de communes, sous des formes variables ;
- les conférences de bourgmestres, à l'échelle de provinces ou d'arrondissements ;
- un certain nombre d'instances sectorielles, comme les maisons du tourisme, les logements de service public, les bassins Emploi-Formation-Enseignement qualifiant, les bassins de mobilité OCBM, provisoirement abrogés, mais pour lesquels un travail est opportunément annoncé ;
- des forums avec les forces vives, qui sont parfois plus ou moins vivants ;
- une série d'expériences diverses.

Ces structures se sont parfois empilées au fil du temps, comme le signe d'une carence. Cela conduit aujourd'hui globalement à :

- une architecture devenue illisible ;
- un débat démocratique parfois déficient dans certaines politiques publiques, à défaut de structures pour l'accueillir et le tenir ;
- un territoire qui ne correspond pas, dans un certain nombre de cas, à l'échelle d'action pertinente pour la programmation de l'offre de services publics ;
- une inefficacité potentielle dans l'utilisation des ressources publiques.

Le problème dépasse donc de loin – c'est cela qui est important – les institutions provinciales. Ceci est, à notre sens, l'occasion de repenser la vision d'ensemble.

À côté de cela, la supracommunalité est en toute hypothèse à la fois une réalité de plus en plus incontournable et un besoin croissant. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est nécessaire de structurer cette supracommunalité autant que de simplifier ces structures entre Régions et communes.

J'évoquais tantôt le territoire. À cet égard et au passage, il faut relever une incohérence fondamentale. Nous avons reçu il y a quelques jours le projet de décret portant sur les médias de proximité. Ce projet prend comme axe de raisonnement le découpage provincial. Il va même plus loin que le prendre comme cœur de son approche, il plaide en sa faveur. Il correspond à une organisation politique du territoire et il recoupe une réalité culturelle, alors même que les uns et les autres considèrent l'échelle provinciale comme n'étant pas la bonne échelle pour organiser. Dans un grand nombre de cas, il peut y avoir des territoires qui fonctionnent. Concernant ce besoin de proximité et de supracommunalité, on a une coalition miroir qui fait le contraire. Nous sommes là dans deux mondes différents. Cela illustre donc le lien à établir absolument avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En conclusion, nous pensons qu'il faut pouvoir organiser et simplifier cette supracommunalité. Nous proposons de le faire en rationalisant ces différentes structures que j'ai énoncées – il y en a donc beaucoup, et pas seulement les institutions provinciales – pour les regrouper au sein d'une seule et même entité constituée à l'échelle de chaque bassin de vie. Nous l'avons appelé dans notre programme les communautés du territoire. C'est un terme qui a déjà été utilisé dans des DPR précédentes ; d'autres l'appellent parfois la communauté métropolitaine. Il peut encore certainement y avoir d'autres noms. Le terme n'est évidemment pas l'élément le plus important. Ce qui est important, par contre, c'est que ce serait une forme nouvelle d'entité démocratique avec une assemblée délibérative qui émane des conseils communaux, qui reflète le pluralisme démocratique et qui délibère publiquement – c'est évidemment un point clé, et je me réjouis que beaucoup de conseils communaux se soient exprimés sur cette exigence démocratique –, avec un exécutif responsable devant cette assemblée démocratique et avec un maillage complet du territoire à l'échelle des bassins de vie. On peut même imaginer que des communes qui sont parfois à cheval – on le voit bien dans les politiques au quotidien – soient présentes dans

deux bassins de vie. C'est tout à fait envisageable de le penser.

Je veux insister clairement sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une structure en plus, puisque ce sont des structures en moins. En effet, ces communautés de territoires – ou autre appellation – remplaceraient une série d'autres structures. Elles seraient chargées des enjeux supracommunaux, en particulier définir et mettre en œuvre une politique de développement territorial – c'est un élément clé dont la Wallonie a besoin pour penser son aménagement du territoire, sa mobilité, son logement et l'offre de services publics à l'échelle du territoire –, piloter et contrôler démocratiquement les missions qui sont exercées par les intercommunales d'envergure. Ces intercommunales pourraient ainsi devenir des agences techniques d'exécution de ces entités démocratiques. On a déjà cité plusieurs exemples, comme les hôpitaux, les déchets, le développement économique ou encore une série de maisons de repos. Enfin, il y aurait l'exercice de compétences qui sont actuellement gérées par les institutions provinciales et pour lequel le Gouvernement a supprimé l'étage du Collège des bourgmestres sans trop le dire.

Ce sont ici des constats, des propositions et, à l'instar sans doute des propositions du Gouvernement, elles ne sont évidemment pas à prendre ou à laisser. Ce sont des éléments de débat pour essayer de faire avancer la Wallonie dans ce rendez-vous qui a été ouvert ici, mais qui mérite plus que quelques minutes cet après-midi, même si l'assemblée est bien évidemment cordiale.

Nous pensons qu'il y a néanmoins deux conditions de réussite. La première, c'est que les règles de transparence et de gouvernance des communes soient la norme et qu'elles soient évidemment applicables dans notre schéma aux communautés des territoires. Elles doivent être applicables aux missions qui seront transférées où qu'elles aillent. Ces communautés de territoires doivent, à nos yeux, refléter la pluralité des opinions démocratiques exprimées par les citoyennes et les citoyens.

La deuxième condition – j'ai pu entendre un attachement au sein de tous les groupes –, c'est que chaque transfert de compétences soit opérationnalisé avec un transfert à 100 % des agents et des financements qui y correspondent – c'est le principe de neutralité qui a été plusieurs fois évoqué –, dans le respect des emplois et des missions de service public.

Voici quelques mots, ici, pour esquisser une vision et contribuer à une meilleure gouvernance publique, plus d'efficacité, une plus-value pour la population et plus de démocratie. Ce n'est donc pas un plan d'austérité, vous l'aurez bien compris, puisqu'il y a eu un questionnement – que je partage – sur l'ambiance dans lequel les choses sont pensées. L'engagement démocratique autant que l'engagement à l'égard du personnel nous paraissent des conditions fondatrices.

J'en viens alors aux questions sur le projet du Gouvernement. Au-delà de la vision et de ce qui est poursuivi, pour ce qui concerne la suppression des associations provinciales, nous pensons qu'il est important de voir clair sur la destination de chaque catégorie de missions, mission par mission, pour reprendre une des expressions qui résultait de la consultation des conseils communaux telle qu'elle a été synthétisée par le SPW IAS.

On ne peut pas lancer un processus sans voir clair sur la destination du train qui serait lancé et sans que l'architecture vers laquelle le Gouvernement veut avancer soit identifiée. C'est aussi le cas – peut-être même plus – pour les compétences qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque c'est un autre Gouvernement. On a vu tantôt qu'il y avait manifestement une vue qui n'était pas partagée et qui ne semble pas avoir été concertée à ce stade. Je n'avais pas vu que la ministre-présidente avait été interrogée par M. Devin, qui nous a indiqué ce qu'elle en a dit tout à l'heure.

(Réactions dans l'assemblée)

C'était M. Lefèbvre ; au temps pour moi. J'ai été inattentif aux droits d'auteur.

Son cadre étriqué est par ailleurs connu ; quand on envoie des compétences à la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus encore que celles qui arrivent ici en Région wallonne, nous devons nous tracasser de la manière dont elles vont être reçues et de la manière dont elles vont être financées, parce que l'on passe d'entités qui ont un pouvoir fiscal à une entité qui n'en a plus. C'est donc un élément clé sur lequel je suis sûr que ma collègue ici présente reviendra tout à l'heure.

On pourrait donc reprendre chacune des missions provinciales et esquisser un horizon. Je ne demande pas un schéma définitif à prendre ou à laisser, mais au moins un horizon. Qu'est-ce que le Gouvernement a à l'esprit ? Quelles compétences seraient plutôt reprises par la Région, par la Fédération, par une UAP, par une OIP de la Fédération ou de la Wallonie, par une ou des communes, par des intercommunales ou encore par d'autres structures ?

Là, l'enjeu du contrôle démocratique est d'autant plus important, comme d'autres en ont parlé. Il est certainement nécessaire de clarifier cette idée des structures de droit privé, car, à un moment donné, si des missions de service public deviennent privées, cela pose des questions. Je ne fais pas de procès d'intention, parce que nous savons qu'il y a, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Wallonie, des services publics fonctionnels, c'est-à-dire des ASBL qui, juridiquement, sont de droit privé, mais qui peuvent répondre à un cahier des charges public. Néanmoins, tout cela mérite

clarté. À nouveau, je pose donc des questions de manière extrêmement transparente et franche. Avoir plus de clarté sur la destination que vous imaginez me paraît être un élément clé.

Il faut aussi voir clair sur les flux financiers. Qu'est-ce qui va où et comment ? Vous avez évoqué votre proposition principale de communalisation des centimes additionnels – pour résumer – dans l'idée d'une neutralité pour chaque contribuable et chaque commune. Néanmoins des questions se posent tout de suite : quel est le facteur d'évolution dans le temps ? Au temps zéro, on comprend la mécanique, mais le morceau que l'on enlève à chaque commune dans le Fonds des communes, dans sa dotation, comment évolue-t-il ? Évolue-t-il chaque année, comme la recette, ou évolue-t-il autrement ? De même, quel est le facteur d'évolution du montant qui va être donné à l'entité réceptacle ? C'est aussi une question importante.

Ensuite vient peut-être une question d'équité : aujourd'hui, les centimes additionnels sont différents d'une province à l'autre. On le comprend, c'est le fruit de l'autonomie provinciale. En face de cela, il y a des politiques qui sont aussi différentes, parfois même avec un actif important dans certaines provinces – j'en parlerai tout à l'heure ou peut-être une autre fois – qui sont le fruit de cet impôt des citoyens. C'est la situation en temps zéro. Ensuite, les missions des provinces deviennent régionales ou communautaires et il n'est plus du tout certain que l'investissement plus important lié à cette fiscalité propre subsiste. Dès lors, est-il équitable dans le temps – en année 1, 10, 20, et cetera – que ces centimes additionnels qui sont différents au temps zéro restent figés alors même que les services auxquels ils correspondent peuvent évoluer selon ce que décidera l'entité réceptacle ? C'est une autre question importante qu'il faut clarifier dans le schéma que le Gouvernement a proposé.

Je ne m'attarderai pas sur les dettes ou sur les actifs. Je viens de le préfacer. Ce sont également des questions qui méritent d'être clarifiées, en ce compris les pensions, a fortiori lorsqu'on sait – sans prétendre être un expert en la matière – que les cotisations pour les pensions sont différentes dès le moment où un agent quitte la province pour relever, potentiellement, d'une UAP. Ces éléments ont-ils également été pris en compte ?

À côté des missions et du financement, il y a la ligne du temps. En effet, il y a une inversion un peu troublante. D'autres ont évoqué l'idée de possibles décrets ordinaires pour pouvoir transférer des compétences. Le ministre-président disait qu'il « avait toute latitude pour pouvoir agir en la matière », mais qu'à côté de cela, il avait besoin de la majorité des deux tiers pour supprimer potentiellement l'institution provinciale elle-même. Pourquoi y a-t-il alors une inversion de la logique où il y aurait une demande d'un mandat sur un décret aux deux tiers, sans que l'on ne voie clair sur ce qui suivrait forcément avec une confiance relative – c'est un euphémisme – à l'égard du Gouvernement. Demander de signer un chèque en blanc est une démarche lourde à apprécier.

Quatrièmement, des clarifications importantes sont demandées au Gouvernement quant à sa manière de voir l'organisation de la supracommunalité. Qu'est-ce que le Gouvernement a à l'esprit ? Que deviennent les compétences actuellement provinciales qui relèvent de l'échelle supracommunale et qui ne vont donc plus vers ce collège des bourgmestres évoqué dans la DPR, puisque le Gouvernement a changé de schéma ? Le Gouvernement est-il prêt à s'inscrire dans un travail de simplification et d'organisation de la supracommunalité ? Nous avons fait des propositions, et je suis sûr que d'autres peuvent en faire d'autres ou les mêmes.

Enfin, à quoi pense le Gouvernement en matière de refinancement des grandes villes, puisque c'est lui qui a choisi de lier les deux thèmes ? Je ne peux pas m'empêcher de ne pas y voir une contradiction entre deux messages importants. D'un côté, il y a un engagement du Gouvernement et des groupes de la majorité, une insistance – j'ai entendu au moins quatre ou cinq voix venir sur ce sujet – quant au maintien des missions et des emplois. De l'autre côté, il y a une neutralité budgétaire affirmée par le Gouvernement et, troisièmement, une enveloppe qui deviendrait disponible pour financer les grandes villes. Faut-il comprendre que le financement des grandes villes consiste en la suppression des jetons de présence des conseils provinciaux et des émoluments des députés anciennement permanents ? On sait qu'il y a pas mal de chauffeurs, et cetera ; néanmoins, cela fait peu par rapport aux besoins des grandes villes, nous semble-t-il.

Enfin, pour terminer, d'autres en ont parlé également, nous pensons nécessaire d'associer assez vite au débat la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Union des villes et communes, l'Association des provinces wallonnes, puis les représentants et représentantes des travailleurs et des travailleuses. Je salue là la démarche qui a été ouverte, vous en avez parlé. Si cela permet réellement de simplifier et d'organiser les institutions entre la Wallonie et les communes, de poursuivre les missions et de renforcer la démocratie, cela peut vraiment valoir la peine, mais il y a effectivement du pain sur la planche.

J'aime mieux que ce soit implicite, parce que, en ne le disant pas, tout le monde y pense, et j'y pense aussi.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – J'allais dire la même chose, je n'ai pas besoin de l'exprimer, tant les propos parlent d'eux-mêmes.

Je ne vais pas être très longue, je voudrais revenir sur deux points. Un premier a déjà été évoqué par mon

collègue Stéphane Hazée : il me semble qu'il y a un hiatus ou une certaine naïveté à penser qu'il peut y avoir une neutralité budgétaire et une préservation des services dans ce qui nous est présenté aujourd'hui. Pas mal de provinces ont des dettes qui servent aujourd'hui à honorer certains services. S'il y a une neutralité budgétaire pour les réceptacles, pour les communes et pour les citoyens, cela veut dire que, quelque part, quelqu'un va devoir éponger les dettes de ces provinces.

Pour le moment, on manque de vision sur comment vous voulez procéder à ce stade. Je sais que le ministre Desquesnes a déjà évoqué l'idée que des missions devront être abandonnées et que certaines sont prioritaires par rapport à d'autres. Je rappelle que les provinces, non seulement c'est de l'enseignement, c'est l'accès à la culture pour toutes et tous, du sport, l'accueil des personnes en situation de handicap, l'entretien de certains cours d'eau, les zones de secours, et cetera. Dès lors, il faudrait que vous soyez un peu plus clair là-dessus.

On peut abonder dans l'idée que l'on peut aller vers un service public plus robuste et plus résistant, mais comment arrive-t-on à faire cela alors que, pour le moment, la tendance de ce Gouvernement est plutôt de couper dans tout ce qui est service public, que ce soit par des coupes budgétaires dans les moyens de fonctionnement ou dans l'enseignement ?

Enfin, je voudrais revenir sur la question de l'enseignement, si je peux développer. On ne doit avoir aucune naïveté si, à un moment donné, qu'il y ait décret spécial ou pas, on se dit qu'il faut transférer l'enseignement provincial vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela voudrait dire que le réceptacle, c'est WBE. J'attire votre attention sur des difficultés potentielles énormes : si ce transfert se fait, cela voudrait dire que l'on passe plus ou moins de 120 à 200 établissements, soit un transfert massif vers WBE.

C'est possible, mais cela demande évidemment du temps et de l'argent. Aujourd'hui, par exemple, rien que dans le Hainaut, on sait que les provinces ont injecté beaucoup d'argent dans l'accompagnement. C'était une très bonne chose. WBE, aujourd'hui, c'est 800 personnes pour le service de l'AGE et cinq pour les directions générales, pour s'occuper de 500 établissements. À la Province de Hainaut, il y a 50 établissements – plus ou moins 10 fois moins qu'à WBE – pour 850 personnes, rien que pour certaines missions. Vous comprenez bien qu'il est impossible de demander à WBE de faire exactement la même chose que ce qu'ils font aujourd'hui dans l'intégration de l'enseignement provincial avec les mêmes moyens. À un moment donné, le discours de neutralité budgétaire, le discours de préservation des services et le discours de préservation des personnes s'opposent à l'idée qu'il y aura une neutralité budgétaire. Je voulais attirer cette attention.

Mon collègue a évoqué le statut des différents membres de personnel. Les pensions ne sont pas les mêmes non plus. Bref, ne soyons pas naïfs. Il ne suffit pas de dire dans le discours : « On veut une neutralité budgétaire, on veut préserver tous les services et l'on veut préserver toutes les missions ». Cela ne va pas se faire comme cela si vous décidez d'avancer dans cette voie.

Je vais terminer par les premiers mots que j'avais écrits sur ma feuille, mais que j'ai déjà entendus dans la bouche du collègue Devin : « Me suis-je trompé de commission ? » En effet, pendant longtemps, vous avez évoqué la question des grandes villes. J'espère – et je ne veux pas prêter de mauvaises intentions – que vous n'allez quand même pas conditionner le besoin fondamental de financement des grandes villes à une adhésion ou non à votre politique de suppression des provinces. Les besoins sont là. Vous êtes encore là pour trois ans. C'est votre responsabilité aujourd'hui de soutenir tous les Wallons et toutes les Wallonnes, en ce compris celles et ceux qui sont dans les grandes villes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, tout d'abord, merci à toutes et à tous pour ces échanges plus que nourris. Il est important de pouvoir discuter de ces sujets qui sont éminemment importants. Pour répondre à la dernière remarque et à celle de M. Devin, on a parlé pendant longtemps de la situation des grandes villes, mais il ne vous aura pas échappé, si vous avez pris l'ordre du jour d'aujourd'hui, que l'on parlait de réforme institutionnelle, et pas uniquement de réforme des provinces.

Pourquoi se dit-on que c'est important de discuter de cela ? Nous, on n'a plus envie d'avoir simplement une solution temporaire pour les grandes villes. On considère que, aujourd'hui, continuer à faire un prêt comme cela a été fait par le passé, ce n'est pas cela qui sauvera structurellement les grandes villes. Il faut pouvoir réformer en profondeur nos institutions si l'on veut pouvoir le faire. OK, je vous rejoins sur le fait que, certainement, cela ne va pas ramener des économies à court terme. Cependant, si l'on n'acte pas des réformes, même si les bénéfices sont dans 5 ou 10 ans parce que les missions qui sont données sur le territoire auraient évolué, on ne pourra pas avancer dans une réforme structurelle d'une autre partie de nos institutions que sont les grandes villes, avec le rôle de centralité et les enjeux de supracommunalité. C'est pour cela que l'on a mis ces sujets en parallèle sur la table.

Soit on est prêt à trouver des solutions structurelles, arrêter de faire des prêts et trouver des solutions qui aident durablement les grandes villes, soit on fait *business as usual* et l'on reporte le problème, comme on

l'a toujours fait. Ce n'est pas notre volonté. On veut vraiment pouvoir transformer et répondre structurellement à ces enjeux. On l'a déjà fait en partie. On a parlé de la réforme des zones de secours et l'on a structurellement aidé pour le financement qui permet de retirer un des P des pouvoirs locaux – M. Desquesnes détaillera certainement. On a travaillé à ce conclave-ci au deuxième P, à savoir les pensions. C'est un sujet qui a été mis sur la table.

Ce n'est peut-être pas structurel, mais le levier n'est pas chez nous. Comme le levier n'est pas chez nous, on a aussi imaginé des solutions pour assurer de la prévisibilité dans les financements liés à ces sujets. La petite musique que l'on essaie de faire passer et selon laquelle il y aurait un potentiel chantage sur ces sujets n'est pas avérée. Ce n'est pas du chantage. Je vous vois hocher de la tête, mais je vais vous expliquer ma réflexion. Elle s'articule autour de deux constats. Le premier, c'est que le paysage institutionnel wallon est beaucoup trop compliqué et qu'il faut être prêt à travailler à une simplification. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord avec ce constat. Le deuxième constat, c'est qu'il y a un problème structurel dans les grandes villes et que l'on doit travailler à le régler. Si l'on est d'accord avec ces deux constats, alors vous m'excuserez, mais il n'y a pas de chantage. Cela signifie qu'il faut travailler sur les modalités. C'est précisément ce que l'on propose. Si l'on considère cela comme un chantage, par définition, c'est que l'on n'est pas d'accord avec l'un des deux constats que je viens de poser. Je ne pense pas que ce soit le cas. Il est important de clarifier ce point.

Toute une série de questions très techniques et très précises ont été formulées. Elles sont évidemment légitimes, parce que tous les travailleurs se posent des questions sur le devenir des services aujourd'hui exercés. Je tiens tout de même à rappeler que j'ai proposé par écrit, à la suite de la réunion du 16 octobre – c'était le 19 octobre –, une réunion technique où l'on pouvait aborder les sujets techniques avec l'ensemble des techniciens, pour que l'on prenne vraiment le temps d'échanger. La proposition n'a pas reçu de suite, les personnes conviées indiquant que le moment n'était pas le bon pour discuter de ces sujets. Je réitère cette proposition : nos techniciens sont à disposition pour échanger sur tous ces sujets. Je pense qu'il faut, ici, se concentrer sur la discussion plus politique et être transparents à cet égard. C'est vraiment notre volonté. Les éclaircissements techniques viendront aussi au fil de l'eau ; au fil de la réforme telle qu'elle est proposée, avec la méthodologie qui a été mise en place et le commissariat qui viendra. Certaines questions ne recevront de réponse finale que sur la fin. Croire que les missions exercées par les provinces sont immuables, par définition, ce n'est pas vrai ; déjà aujourd'hui, les provinces peuvent faire évoluer les missions qu'elles exercent. Il faut aussi en être conscient. Par définition, on intègre une situation à un instant T que l'on est amenés à éventuellement faire évoluer.

Ici, notre discussion doit être d'ordre plutôt politique. Je vous remercie, Monsieur Devin, pour ce que vous avez dit : on est là pour discuter et l'on est prêts à avancer dans cette discussion. Cela a également été dit par plusieurs autres personnes ici. On vit des moments essentiels, et l'on doit discuter dans l'intérêt de nos institutions. On doit avoir le sens de l'État – l'actualité nous le rappelle encore davantage.

J'ai aussi entendu une condition énoncée par le Parti socialiste qui était, dans le fond, celle du gain d'efficacité. Ce que je souhaite dire, c'est que je rejoins tout à fait cette réflexion. Personne ne va dire le contraire. C'est la volonté de tous. Par contre, je souhaite aussi souligner que je n'ai encore jamais vu la moindre étude, la moindre analyse complète ou la moindre déclaration publique, même des instances externes – communales, par exemple –, selon laquelle la situation serait aujourd'hui optimale ou particulièrement efficace au niveau des provinces. Il faut avoir l'honnêteté de le dire, pour que l'on puisse discuter sereinement des missions exercées. Je rappelle que les provinces n'ont pas de compétences, mais des missions qui dépendent d'autres entités. Aujourd'hui, je n'ai jamais non plus entendu la population revendiquer avec beaucoup de velléités que le maintien des provinces comme niveau de pouvoir était absolument essentiel dans leur vie de tous les jours. Si vous en connaissez, il faut peut-être me les présenter. Il est important de montrer que, aujourd'hui, quand on travaille dans l'intérêt du citoyen, on ne doit pas travailler avec un dogme sur les structures. C'est le service public rendu aux citoyens qui est essentiel. Je pense que tout le monde est d'accord avec cela. On doit montrer que c'est sur cela que l'on veut travailler.

Par ailleurs, il me semble que les principes de base qui ont été présentés en introduction permettent de fournir des garanties sur le nouveau paysage institutionnel qui débouchera de cette réforme. Il faut assurer une neutralité fiscale pour les citoyens, mais également budgétaire pour les communes. Cela a été souligné dans les éléments donnés.

Il faut travailler sur les transferts et les reprises, qui seront d'ailleurs également neutres pour les repreneurs sur les principes actés. On devra aussi travailler sur la neutralité et la continuité du service public qui doivent être préservées. De nouveau, si les institutions repreneuses considèrent que toute une série de missions doivent être mieux organisées parce qu'elles exercent déjà des missions similaires, j'estime que l'on doit pouvoir leur laisser cette liberté organisationnelle. Ce qui compte, ce n'est pas la préservation de l'ensemble des missions, mais la préservation du personnel – c'est essentiel – et du service public rendu. Si l'on a une mission qui est redondante avec celle d'un autre service public, on doit pouvoir se poser cette question.

Très concrètement, la réforme cochera des cases qui permettent de certifier, d'une part, l'amélioration

globale du service rendu et, d'autre part, la bonne utilisation des deniers publics.

Pour être encore plus concret, vous savez qu'il existe, à l'heure actuelle, cinq administrations provinciales. Il y a donc, à chaque fois, cinq pyramides. On m'a demandé où l'on pouvait identifier concrètement des gains. Il y a cinq pyramides décisionnelles qui gèrent des missions qui sont par moments similaires, avec quelques réalités territoriales. Je vais prendre quelques exemples : il y a cinq services de finances, cinq services de ressources humaines et cinq services de communication. Je n'ai même pas parlé des élus, parce que je n'ai pas envie de faire de la caricature. On peut néanmoins parler des 10 millions d'euros qui sont liés à cela. Il y a cinq organes politiques qui y sont liés, mais, au-delà de cela, il existe une organisation administrative qui est similaire dans l'ensemble des éléments. Sur un temps long, je suis certain que cela permettra de réaliser des économies d'échelle, d'avoir plus d'efficacité et plus de lisibilité pour le citoyen – cela, on ne le souligne peut-être pas suffisamment. Une compétence exercée par la province est peut-être exercée ailleurs. Le citoyen doit savoir à quelle porte il doit aller frapper. Plus il y a des redondances, plus il est compliqué d'avoir de la lisibilité.

Sur la question des services, il ne vous aura pas échappé que nous avons inscrit le principe très large de continuité du service public, à la base donc de la pyramide, pour reprendre l'image. C'est bien la première phrase de l'article 4 du projet de décret : « La suppression des institutions provinciales se fait en préservant la continuité du service public ». Le commissariat à la suppression des provinces aura clairement ce rôle de suivi et de continuité. C'est aussi ce commissariat qui exercera un rôle de lien avec le terrain, parce qu'il y a une connaissance des territoires qui a été développée au départ des provinces. On ne le nie pas ; au contraire, on le reconnaît. C'est pour cela que le commissariat devra être associé largement aux actuels responsables provinciaux, qu'ils soient politiques ou administratifs. Nos villes et communes devront également être associées aux réflexions et à la réforme qui sera pilotée par le commissariat.

Pour revenir à la question de la neutralité budgétaire, notamment posée en lien avec l'enseignement, je tiens à clarifier les choses. Cette réforme est bien pensée à masse budgétaire constante, car la recette du précompte immobilier ne va pas disparaître.

En d'autres termes, tout l'argent qui paie, aujourd'hui, ce personnel provincial et ces services continuera à exister demain. Il s'agit donc de mettre en place une forme de tuyauterie différente pour pouvoir rediriger correctement l'argent vers les repreneurs de ces services ou de ces missions. C'est purement de la tuyauterie budgétaire qu'il y a lieu de construire pour pouvoir associer chaque service aux moyens budgétaires utiles et nécessaires.

Pour reprendre la remarque de M. Hazée, en lien avec une autre réforme discutée dans un autre Parlement, notre projet est tout à fait cohérent : nous supprimons l'échelon politique des provinces. En revanche, nous ne supprimons pas la référence historique et culturelle des provinces. Ainsi, les territoires des provinces constitueront toujours le ressort de circonscriptions administratives et judiciaires, cela ne va pas être modifié. Il n'y a donc aucune incohérence en la matière. Cela démontre également que notre ambition ne consiste pas bêtement à appuyer sur un bouton pour supprimer les provinces. Notre ambition, c'est de revoir l'organisation des services entre les différentes structures déjà existantes, pour aller toujours vers une meilleure utilisation de l'argent public et une meilleure efficience.

Concernant la question du financement des grandes villes, je ne peux pas laisser dire que le Gouvernement actuel se serait engagé à refinancer le plan à l'issue du plan Oxygène existant, moyennant évidemment certaines considérations et certains engagements.

On entend d'ailleurs des bourgmestres dire que l'on ne respecte pas une partie de nos engagements, mais c'est faux. Le plan Oxygène, c'était le plan Oxygène 2022-2026. Il n'y a jamais eu d'engagement au-delà de cela, il faut pouvoir le dire. Je sais que c'est la petite musique que certains essaient de mettre en place, mais c'est factuellement faux.

Nous disons que le paysage institutionnel doit être complètement revu de manière structurelle pour régler l'ensemble des problèmes structurels. En scindant les débats, on scinderait malheureusement, une nouvelle fois, la réflexion de travail systémique et l'on continuerait à travailler en silos, comme on l'a toujours fait. Ce n'est pas notre souhait, car cela a, parfois, généré des difficultés administratives au sein de nos services publics. On veut une véritable réforme transversale en la matière. C'est pour cette raison que l'on a élevé l'ambition dans ce dossier en combinant la suppression des provinces, l'enjeu sur la supracommunalité et le rôle des centralités pour les plus grandes villes. Le Gouvernement tend en effet la main du dialogue à l'opposition sur l'ensemble de ces sujets.

À ce stade, il y a deux volets principaux : suppression des provinces et conditions du financement des grandes villes. On a évoqué la *deadline* du 1er janvier 2027, parce que le plan Oxygène arrivait à échéance en 2026. Pour rappel, la dernière tranche du plan Oxygène va seulement être levée en toute fin d'année. En effet, c'est en fin d'année 2026 que l'on va seulement lever les moyens pour combler l'engagement 2026. Il faut aussi montrer qu'il y a le temps d'avancer sur ces sujets. On continuera à discuter

sur l'ensemble des enjeux et mon collègue est évidemment très attentif à cette situation.

Concernant les formations politiques actuellement autour de la table, je ne compte pas non plus tourner autour du pot. Avec le Gouvernement, nous avons fait le constat qu'il y a aujourd'hui des formations politiques que nous considérons comme responsables, constructives, objectives et démocratiques. Dès lors, on compte avancer avec ces formations.

Pour ma part, il ne faut pas commencer à faire un jeu de rôles, jouer avec les peurs ou être dogmatique. Si vous êtes convaincus par les réformes que l'on mène et que l'on arrive à construire, vous pouvez évidemment continuer à les soutenir. Si vous êtes partants pour la simplification du paysage institutionnel, pour la diminution du nombre de parlementaires provinciaux et pour la suppression des conseils provinciaux, vous pourrez évidemment continuer à vous exprimer dans l'enceinte démocratique qu'est le Parlement wallon. Cependant, je ne vais pas commencer à jouer avec des déclarations.

Par rapport à une question précise de M. Mugemangango, je me permets de rappeler ce que M. Hazée a précisé, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté par rapport à un transfert vers une société de droit privé. Vous avez dit : « Donner l'exercice de compétences au privé », cela sous-entend « aux méchants patrons ». On connaît…

(Réaction de M. Mugemangango)

J'ai dit : « Cela sous-entend ». Je commence à m'adapter à votre façon de communiquer.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'ai posé très clairement la question de l'accessibilité financière, c'est tout.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Une ASBL, c'est une société de droit privé. Si demain, une ASBL veut, par exemple, reprendre la gestion d'un espace culturel ou naturel, je n'ai pas l'impression que l'on sera dans une privatisation diabolique du service public, ce que vous tentez peut-être de dénoncer. Je veux être clair en la matière.

Pour revenir à présent sur la transparence de la démarche du Gouvernement, je me contenterai de rétablir certains éléments factuels.

Premièrement, toutes les villes et communes et les provinces ont pu s'exprimer sur ce sujet en transmettant le fruit de leurs délibérations à la Région wallonne. Il y a eu un rapport de synthèse qui a été transmis. Au total, ce sont 198 conseils communaux qui ont discuté du rôle des provinces et de la supracommunalité. Ce sont donc littéralement des milliers de conseillers communaux qui ont débattu de cette thématique et se sont positionnés par rapport à cet enjeu. Ces délibérations sont publiques, pas depuis cette réunion ici en commission, mais depuis que l'acte administratif a été pris au sein même de l'assemblée communale. On ne peut pas dire qu'il y a eu un manque de transparence en la matière.

Deuxièmement, pour la première fois dans l'histoire de la Wallonie sur un dossier de telle importance, on a invité l'ensemble des partenaires de l'opposition pour discuter de cette réforme institutionnelle. C'est assez inédit. De façon tout aussi inédite, on a rendu public notre avant-projet de décret pour jouer la transparence la plus totale. L'enjeu n'est pas de jouer avec les peurs des personnes qui travaillent dans ces institutions. On veut expliquer pourquoi on fait les choses et pourquoi on veut construire ensemble un élément.

Troisièmement, pour enrichir la réflexion, d'autres intervenants ont été reçus et écoutés sur cette réforme institutionnelle. Nous avons ainsi rencontré les députés présidents des collèges provinciaux, l'Association des provinces wallonnes. Ce matin, on a rencontré les partenaires syndicaux du personnel provincial. L'ensemble des échanges était très serein, ils étaient contents d'avoir les balises telles qu'elles étaient fixées, de montrer que l'on avait une attention particulière au devenir du personnel. Cela s'est vraiment bien passé. Ils ont même dit qu'ils pourraient rassurer une partie de leurs travailleurs. Je peux comprendre que, quand on est dans l'incertitude, on se demande ce qu'il va se passer. C'est essentiel de communiquer et de ne plus laisser jouer avec les peurs sur cette réforme. Une chose très claire que l'on ne peut pas nous enlever, c'est que ce Gouvernement avance avec méthode et l'on associe démocratiquement toutes les parties prenantes dans ce dossier.

Je vais aussi faire un point sur l'historique récent de ce dossier, parce que j'ai entendu un commentaire sur une urgence soudaine qui aurait été générée par le Gouvernement. Cela permettra d'éclairer le débat sur le timing avec lequel ce dossier arrive à présent sur la table du Gouvernement. Pour son volet portant sur les grandes villes, le Gouvernement s'est saisi du dossier dès son entrée en fonction, en juillet 2024. Tout le monde se souviendra des critiques sévères de l'opposition sur la nouvelle convention Oxygène, décidée dès décembre 2024, qui avait pour objectif de remettre de l'ordre et d'inciter l'ensemble des bénéficiaires du plan Oxygène d'avoir des mesures de diminution de dépenses. Ce dossier a été suivi avec une exécution naturelle qui découle, en cette fin d'année 2026, à l'extinction du plan Oxygène. Ceci n'est que la conséquence de la décision prise par le précédent Gouvernement en la matière. Pour le volet de la réforme portant sur les provinces, nous nous sommes mis immédiatement au travail dans le dossier très complexe par son ampleur et son historique. C'est comme cela que le Gouvernement a pu fixer des orientations à travers une première note en

décembre 2025, qui a débouché sur une grande consultation de l'ensemble des pouvoirs locaux au cours du premier semestre de cette année 2026. C'est sur cette base que mon Gouvernement a décidé de revoir à la hausse l'ambition de la réforme des provinces. Le contexte dans lequel ce travail s'est déroulé nous a permis de poser des choix plus conséquents pour accélérer la transformation de la Région wallonne en profondeur, en augmentant l'ambition de celle-ci. Toutes ces analyses et tout ce travail ont pris un certain temps. Il a fallu réfléchir à construire cette première réforme institutionnelle wallonne, plus transversale et plus ambitieuse qu'initialement prévu. Je tiens tout de même à préciser – ce que nous avons aussi cité dans les trois documents intermédiaires ayant servi de réflexion – que ce qui était prévu dans la DPR était une clause de rendez-vous à la mi-mandature pour ce dossier. Il me semble que nous respectons cet engagement et que nous avons même un peu d'avance sur le planning prévu par notre Déclaration de politique régionale de façon générale.

Pour clôturer, avant de céder la parole à mon collègue, j'ai bien entendu les positions des différentes formations politiques représentées dans cette assemblée, et je vous remercie encore une fois sincèrement pour ces échanges qui sont ô combien importants pour l'avenir de notre Région. Je vais maintenant laisser le terrain à mon collègue en charge des Pouvoirs locaux, qui pourra peut-être vous donner plus de précisions sur des questions un peu plus techniques.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je vais poursuivre sur les enjeux et revenir sur la question de la réforme institutionnelle portée par le Gouvernement. C'est une initiative gouvernementale que nous assumons pleinement. Cette réforme gouvernementale ne tombe pas du ciel, il y avait des indications claires dans le cadre de la Déclaration de politique régionale. J'ai été interrogé à 38 reprises, via des questions orales, des questions écrites et des interpellations au sein de la Commission des pouvoirs locaux. Aujourd'hui, nous avons un débat dans le cadre duquel le Gouvernement vient présenter ses balises. M. Lefèbvre me pose souvent des questions sur des réformes en cours en me demandant ce que nous allons faire, ce qu'il y a dans notre avant-projet de décret, et cetera.

L'enjeu de la réforme est institutionnel et fondamental. Nous avançons dans la plus grande transparence sur les intentions et les balises du Gouvernement. Je peux comprendre vos nombreuses questions sur ce qu'il va se passer dans telle circonstance, dans tel élément, par rapport à tel enjeu, et cetera. Si nous étions venus ici sans avoir d'échange préalable, avec un texte tout fait, vous nous auriez demandé avec quoi vous venons, vous nous auriez reproché d'avoir tout ficelé, alors que vous vouliez prendre le temps de comprendre. Je peux comprendre que, par rapport à l'habitude du travail parlementaire, il y ait des questionnements, parce que c'est un peu différent et que l'enjeu est majeur. Comme l'a dit le ministre-président, c'est aussi un enjeu nécessaire à l'échelle du territoire wallon.

La Wallonie existe depuis plus de 40 ans comme institution politique. Aujourd'hui, sa politique est mature. Elle doit être capable, au vu des circonstances, notamment budgétaires, au vu de la situation difficile des pouvoirs locaux, de voir comment mieux fonctionner demain à l'échelle de son organisation. On ne peut pas à la fois hériter de la Révolution française, passer le cap des réformes institutionnelles – les six réformes qui ont transféré énormément de compétences, singulièrement aux Régions – et se dire que le modèle institutionnel dans lequel nous sommes est le meilleur. On n'a jamais optimisé notre organisation, mais on l'a adaptée. M. le Ministre-Président a cité le Pacte d'Egmont, mais on ne va pas refaire l'histoire de l'ensemble des réformes institutionnelles. Force est de constater que, aujourd'hui, on a un cap à passer si l'on veut une Wallonie moderne sur le plan institutionnel et efficace. C'est la raison pour laquelle nous entreprenons ce travail en toute transparence.

C'est aussi la raison pour laquelle, sur certaines questions, tout n'est pas dit aujourd'hui. Si l'on disait tout et si l'on avait sorti du papier à musique, vous auriez été, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, singulièrement de l'opposition, les premiers à nous le reprocher. Oui, dans toute une série d'éléments, il reste des options ouvertes. Avons-nous réfléchi aux différentes hypothèses et aux différents chemins possibles ? Oui, sur beaucoup de points, il y a plusieurs chemins possibles et plusieurs mises en place sur les financements, sur le transfert des services, sur la reprise des services, sur la façon dont la supracommunalité et les effets de centralité peuvent bénéficier de la réforme de la suppression des provinces. Oui, il y a plusieurs chemins et plusieurs modalités. Oui, il y a encore des choix à déterminer. On l'assume pleinement.

Le Gouvernement va continuer son travail au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Il va s'en donner les moyens. Il va mettre en place un commissariat à la réforme provinciale. Il a déjà entrepris un dialogue avec les acteurs locaux. Nous avons consulté l'ensemble des communes. Aujourd'hui, certains territoires communaux, supracommunaux ou intercommunaux se disent que cette réforme peut avoir de l'intérêt par rapport aux missions de service public rendues aux citoyens et aux territoires.

C'est cette réflexion que nous voulons accélérer et transformer dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Cela se traduira, d'une part, par un projet de décret spécial, que nous allons finaliser et soumettre aux consultations légales prévues en la matière – les consultations avec les autres niveaux de pouvoir, éléments obligatoires et prévus par la loi

spéciale – et, d'autre part, nous allons travailler à différents décrets qui concernent les missions et services provinciaux ainsi que leur réorientation.

Cette réorientation des missions et des services provinciaux sera préparée techniquement par le commissariat à la réforme provinciale et se fera en dialogue avec les territoires, c'est-à-dire les avis des communes, que l'on a reçus, mais aussi les entités provinciales actuelles, c'est-à-dire les collèges provinciaux, qui seront en lien direct avec le commissariat à la réforme provinciale.

Plusieurs ont soulevé la question de la solidarité territoriale. Nous avons fait le choix, dans les neuf principes, de maintenir une solidarité territoriale à l'échelle provinciale. Nous aurions pu le faire à l'échelle régionale, mais nous le faisons à l'échelle provinciale pour deux raisons.

Premièrement, les contributions, qui sont variables d'une province à l'autre, des citoyens. Si l'on part du principe de la neutralité fiscale pour le citoyen, la contribution historique réelle, via les additionnels provinciaux au précompte immobilier, varie d'une province à l'autre. Les masses budgétaires et les contributions sont différentes. Nous souhaitons que ces dernières restent affectées au territoire qui en est le générateur.

Ces additionnels provinciaux, qui seront demain repris par les communes, constituent toutefois une forme très concrète, très réelle et très prégnante de solidarité entre communes. En effet, sur un même territoire provincial, que les revenus cadastraux soient élevés ou faibles selon telle ou telle commune, la contribution est mutualisée. C'est d'ailleurs ce que nous faisons avec le financement des zones de secours, puisque la reprise de celui-ci par les provinces se fait en partie par le Fonds régional des provinces, mais aussi, pour l'autre partie, par les additionnels provinciaux au précompte immobilier.

Ce sont donc l'ensemble des citoyens d'une province – en l'occurrence des particuliers et entreprises propriétaires de biens immobiliers sur cette province – qui financent de façon mutualisée les services. Cette mutualisation reste dans le mécanisme que nous proposons à l'échelle provinciale. Les additionnels ne sont pas les mêmes partout. Certaines provinces ont des additionnels plus élevés que d'autres.

Ce mécanisme de solidarité est maintenu et va se traduire par des fonds qui resteront affectés à des services publics sur le territoire provincial. Ce ne sera plus la province qui, au moment de la réforme, en sera l'utilisateur, mais bien les entités choisies qui reprendront les services. Cela peut être des communes, des intercommunales, la Région ou une communauté, ce qui amène à la logique de supracommunalité. Si l'on est dans une logique de supracommunalité, elle peut s'exercer par deux moyens : des intercommunales déjà présentes sur le territoire, mais aussi des services déconcentrés de la Région ou de la Fédération.

Si demain les SAMI, les services d'analyse des milieux intérieurs, sont repris par les antennes décentralisées de l'AViQ, on peut garantir que les moyens affectés aujourd'hui par la Province de Luxembourg, par exemple, à ce SAMI luxembourgeois soient les moyens affectés supplémentaires à l'antenne décentralisée de l'AViQ dans la province de Luxembourg. C'est un exemple pour illustrer concrètement les choses, ne le prenez pas comme une décision.

Dans le même ordre d'idées, certains disent : « Vous pouvez dire aussi de transmettre au privé ». Je reprends l'exemple des SAMI. Il y a cinq SAMI parce qu'il y a cinq provinces ; c'est un choix qui a été fait par le législateur wallon. Quatre provinces ont des services provinciaux : Luxembourg, Namur, Brabant Wallon et Hainaut. La Province de Liège n'a pas de service provincial SAMI : elle a décidé de faire un marché public pour rendre le service public. C'est un autre moyen d'action des pouvoirs publics qui n'est en rien dégradant, humiliant ou inefficace pour le citoyen. En l'occurrence, pour la Province de Liège, c'est l'Université de Liège qui a remporté le marché et qui assure actuellement le service SAMI pour la population. Voilà un exemple concret.

Pour reprendre et compléter à la fois l'une des questions de M. Hazée et une réponse partielle du ministre-président sur le sujet, il y a bien des services publics organiques – quand c'est organisé par l'administration elle-même –, puis nous avons des services publics fonctionnels qui peuvent être organisés notamment par des associations. Il y en a moult exemples dans l'action des pouvoirs publics en Belgique.

Les effets de centralité sont aussi aujourd'hui au cœur d'une série de politiques provinciales. Où se trouvent les grandes institutions culturelles provinciales ? Dans les grandes villes qui, elles-mêmes, ont leurs propres services culturels. Ce n'est pas un secret. J'ai eu l'occasion d'avoir des discussions avec les bourgmestres des trois grandes villes – en termes d'habitants – de Wallonie. C'est une discussion informelle, mais cela restera entre nous, bien sûr.

(Réaction de M. Devin)

C'est un colloque singulier. Face à la perspective que des services culturels présents sur le territoire de leur commune soient transférés de la province vers la commune, avec les moyens financiers qui y sont aujourd'hui alloués, les oreilles des responsables et des édiles communaux ont vite compris l'intérêt que cette démarche pourrait représenter pour la bonne gestion des deniers publics et pour l'efficacité de la politique menée

à l'échelle des grandes villes. Bien sûr, il ne s'agit pas d'acheter un chat dans un sac, il faut que le périmètre soit nettement défini, et cetera. Ils ont bien sûr des éléments d'information. Ne serait-il pas plus efficace que, à l'échelle du territoire d'une métropole, les musées et les institutions culturelles en général – communales ou provinciales – soient regroupés sous l'égide d'un seul et même acteur communal qui assure une politique, une promotion et une mutualisation cohérentes des directions et des synergies efficaces au lieu de – comme c'est le cas aujourd'hui – tenir des discussions, car les institutions, les lieux de décision et les personnes diffèrent ?

L'enjeu que je donne comme exemple, je pourrais le donner dans d'autres secteurs d'activité des provinces en lien avec le territoire des grandes villes. Il y a là un vrai gain d'efficacité qui répond aux coûts de centralité. En effet, les grandes villes doivent rayonner sur le plan culturel. Oui, les grandes villes ont besoin d'avoir une politique forte pour être attractives, pour rayonner et pour attirer dans leur territoire des visiteurs et développer des pôles culturels, mais aussi pour créer une image de marque forte de leur ville pour la rendre attractive à de nouveaux habitants, pour assurer des services qui y sont liés, pour valoriser leur territoire et pour rendre également le territoire attractif aux entreprises plus lointaines. Tout cela fait sens et répond à un enjeu de centralité où, aujourd'hui, les moyens sont dispersés. C'est le lien clair entre les grandes villes, les enjeux de centralité et la réforme de l'institution provinciale.

Qui va où ? Quels services, quelles missions gérées par la province X, Y ou Z devra aller à quel endroit ? Il va y avoir une approche à la fois *top-down* et *bottom-up*. L'approche *top-down*, c'est celle du Gouvernement, soit c'est celle d'une vision régionale. Mais nous ne voulons pas que ce soit la seule volonté régionale qui s'impose au territoire. Il y a des spécificités. C'est ce que disent les communes et c'est ce que font les provinces aujourd'hui dans un certain nombre d'actions. Elles ont des choix sur telle ou telle politique qui leur semble plus importante. Quand vous regardez les rapports administratifs des provinces et le député provincial du Hainaut qui participait à la réunion en tant que représentant du Collège provincial de Hainaut autour de la table que j'avais réunie en mon cabinet, me disait : « Monsieur le Ministre, il y a l'autonomie provinciale ». Bien sûr qu'il y a l'autonomie provinciale, qu'il y a des spécificités et des réalités territoriales, et que les provinces rurales ne sont pas les mêmes que celles qui ont de grands centres urbains. Bien sûr que la réalité socioéconomique n'est pas la même partout et que l'histoire a fait des choses à certains endroits et à d'autres.

C'est le message que j'ai fait passer aux représentants de chaque collège provincial : il est temps pour eux, avec leurs territoires et leurs acteurs d'avoir ce débat en interne de leur territoire, afin de déterminer quelles sont les missions qui répondent à des logiques supracommunales et qui doivent être logées dans des outils existants sur le plan de leur territoire et, au contraire, quelles sont celles qui ont vocation à ne pas être reprises par des institutions locales, mais davantage par la Région, qui les organisera et qui assurera – les décrets ordinaires que nous présenterons le garantiront – que les moyens et la politique seront bien affectés aux territoires qui les financent. Ce seront donc des moyens complémentaires pour agir dans le cadre des politiques régionales ou communautaires.

Sur l'enjeu des zones de secours et du refinancement que certains ont évoqué, la trajectoire a été votée dans le décret de décembre dernier. C'est celle qu'appelait de ses vœux mon prédécesseur il y a cinq ou six ans, mais qu'il n'a pas pu mener à bout. Nous l'avons inscrite dans le droit wallon. C'est voté aujourd'hui. Qu'il y ait suppression ou pas de l'institution politique provinciale en 2030, 100 % du financement des collectivités locales sera bien à charge des provinces. La trajectoire budgétaire aura ainsi été concrétisée en 2030. Avant la suppression de l'échelon politique provincial, les financements seront donc organisés et nous brancherons les bons tuyaux pour que cela continue après, puisque le financement sera assuré.

Certains se demandent comment tout cela va se faire et trouvent que c'est bien compliqué. C'est bien la raison pour laquelle un commissariat à la réforme provinciale sera mis en place. Pour être moins lointain dans l'histoire, ce n'est pas la première fois que des missions ou des services provinciaux sont transférés vers un autre niveau de pouvoir. En 2011, le législateur wallon a décidé de transférer les routes provinciales vers la Région. Elles ont effectivement été transférées au 1er janvier 2015.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, il y a eu une première tentative en 2004 qui n'a pas été mise en œuvre. En 2008, le législateur a décidé d'annuler la réforme de 2004, mais il s'est repris en 2011 et, au deuxième essai, cela a marché. Il a fallu quatre années entre la décision de décembre 2011 et celle du 1er janvier 2015. On a déjà pris ce chemin et l'on a déjà des enseignements de ce chemin pris. Je voudrais également dire que cela s'est déjà fait pour l'enseignement. Quand on a divisé la province du Brabant en Brabant wallon et Brabant flamand, on est évidemment resté avec de l'enseignement provincial en Brabant wallon et en Brabant flamand, mais, à Bruxelles, ce n'est plus de l'enseignement provincial, mais de l'enseignement organisé par la COCOF. Ce n'est pas un mythe lointain ni quelque chose d'inaccessible. Des chemins ont déjà été empruntés. Des enseignements et une histoire sous-tendent ces transferts de missions et de services. Nous devrons en tenir compte pour que cela se passe de la meilleure façon.

J’ai également ici différentes questions qui ont été adressées à mes collègues au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez cité les questions adressées à Mme Degryse ; d’autres concernaient Mme Glatigny. La dernière, posée le 20 octobre dernier à Mme Galant, indique qu’une mission a bien été confiée à WBE – une étude, en tout cas – pour examiner les différents chemins pour répondre à la perspective de transfert de l’enseignement provincial.

Le travail est donc bien en cours. Sommes-nous prêts à le faire demain ? Soyons concrets, la réponse est non. Cela s’est-il déjà fait ? Oui, via la COCOF dans le cadre de la province du Brabant. Nous devons donc travailler avec nos collègues de la Fédération en la matière. Des échanges ont d’ailleurs déjà lieu depuis plusieurs mois entre nos différents cabinets.

Sur les syndicats, le ministre-président a déjà répondu aux différentes questions, notamment de Mme De Bue.

Sur les trois éléments importants – les balises – que M. Bastin a indiqués, à savoir la proximité, les services aux communes et le personnel, auxquels Mme Lazaron a ajouté la sécurité d’emploi, ce sont des engagements clairs. Comme le ministre-président l’a indiqué et comme cela se fait très régulièrement – pour ne pas dire chaque jour – dans toutes les autorités publiques, qu’elles soient communales, provinciales, régionales, communautaires ou fédérales, les responsables exécutifs décident de créer un nouveau service, d’en fermer un, de le réallouer à telle mission, et cetera.

C’est le principe de la mutabilité du service public. Rien n’est éternel. Les besoins d’aujourd’hui ou d’hier ne sont pas les besoins de demain. Les réorientations de moyens font partie de la vie politique. C’est ce que font tous les gouvernements et exécutifs locaux. La garantie que nous donnons, c’est que les moyens budgétaires seront garantis sur le territoire dont ils sont issus.

Bien sûr, Madame Lazaron, chaque agent bénéficiera, au moment de son transfert, de l’ensemble des règles qui lui sont applicables, non seulement pour la rémunération, mais pour l’ensemble des éléments. Tout cela fera aussi l’objet de discussions.

Je reprends l’exemple du SAMI de la province de Luxembourg. Je ne sais pas où il est installé, mais s’il est à Libramont et s’il est repris demain par l’AViQ, dont l’antenne serait à Arlon, la question sera de savoir comment on règle les frais de déplacement entre une résidence administrative et une autre. Ces éléments feront l’objet de discussions avec les organisations représentatives des travailleurs. Cela fait partie de la concertation et du dialogue normal avec les représentants des travailleurs, de façon à ce que cela se passe de la meilleure façon.

Je veux être extrêmement rassurant là-dessus : la réforme provinciale n’impactera pas les droits des travailleurs qui seront transférés. Il n’y aura aucun licenciement lié à cette réforme provinciale. C’est clair et net. C’est un engagement précis du Gouvernement wallon.

M. Resinelli a notamment évoqué les enjeux de centralité au profit des grandes villes. Je pense que j’y ai répondu de façon assez claire.

Mme Fafchamps rejoint des questions posées par M. Hazée concernant la gestion de la supracommunalité sur un territoire donné. Aujourd’hui, les bassins de vie – on peut les appeler comme cela – sont, pour la plupart, dotés d’intercommunales, qui étaient au départ des intercommunales de développement économique, mais qui, majoritairement, ont développé d’autres missions bien plus larges. Elles s’appellent d’ailleurs elles-mêmes aujourd’hui « agences de développement du territoire » – c’est un vocable qu’elles se donnent. Si, demain, nous devons leur confier – sur base volontaire, évidemment – des missions et des services provinciaux plus larges, il est clair qu’il faut revoir, transformer et améliorer les principes de contrôle démocratique qui s’appliqueront à ces instances. Toujours est-il que nous ne voulons pas qu’il y ait de nouveaux bidules. Si l’on supprime l’échelon provincial, ce n’est pas pour recréer deux nouveaux machins dans le paysage wallon. La volonté et la ligne directrice du Gouvernement wallon sont claires en la matière. Par contre, à la question de savoir s’il faut revoir certains modes de fonctionnement des intercommunales pour plus de transparence et plus de contrôle démocratique, a fortiori si elles reprennent des missions et des services issus des provinces, la réponse est clairement oui.

Monsieur Hazée, vous posiez une question relative à la limpidité avec laquelle nous concevions la destination de chaque mission. À cet égard, je ne vais pas redire ce que j’ai dit à l’entame, à savoir que nous n’avons pas un papier à musique, aujourd’hui, qu’il y a une conjonction entre une approche *top-down* et une approche *bottom-up,* et qu’il y aura probablement plusieurs décrets ordinaires concernant plusieurs transferts de missions et de services au fil de l’eau. Sur ce dernier point, chaque décret sera l’occasion de revenir sur le débat. Ce qui sera le plus mûr viendra dans un premier train de décisions, qui sera suivi par d’autres trains. Sur certains dossiers qui sont plus complexes que d’autres, vouloir tout régler d’un seul coup ne sera certainement pas optimal en la matière. Nous voulons être, en l’occurrence, extrêmement pragmatiques.

Notre changement d’avis par rapport à la note d’orientation de 2025 et à ce qui s’y trouvait est motivé par les avis des communes et les réactions que nous avons lues, par les interpellations formulées par vous-même ou par d’autres, ainsi que par le débat sur l’organisation d’une instance administrative provinciale dotée d’un collège des bourgmestres. Vous avez vous-même pointé le fait que ce n’était pas assez démocratique.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je ne pleurerai pas le collège des bourgmestres, mais il y a un cheminement que j'ai expliqué et des propositions alternatives à formuler.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – J'essaie d'expliquer comment nous en sommes arrivés à cette situation. Nous avons aussi été à l'écoute. Le Gouvernement n'a pas mis d'œillères sur un dossier institutionnel important qui, forcément, portera sur une autre législature que celle-ci. Le travail ne sera pas terminé cette fois-ci. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas être sourds aux réactions que, ici, au sein de ce Parlement ou d'autres, dans des communes, dans des grandes villes ou dans des territoires ruraux, d'aucuns ont eu l'occasion d'exprimer. Nous savons nous ajuster, et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous prenons ce cap. Ceci étant, le choix relève du Gouvernement et le dossier est un projet gouvernemental.

Un projet de décret spécial verra le jour, de même que des projets de décrets ordinaires. À chaque fois, nous viendrons ici pour en débattre, en discuter, voter des amendements – ou non – et nous avancerons en la matière accompagnés du commissariat à la réforme provinciale.

Je rappelle enfin, pour terminer, que la décision ne concerne pas la suppression du territoire provincial. Certains disent que d'autres niveaux de pouvoir font allusion aux provinces. Il ne faut pas confondre le territoire avec l'institution politique. Ce que nous voulons, c'est mettre fin à l'institution politique, pas à l'organisation territoriale. Il restera d'ailleurs toujours un gouverneur par province. Je rappelle que le gouverneur est un fonctionnaire régional qui reçoit des compétences et des missions des trois niveaux de pouvoir qui existent en Belgique, à savoir l'État fédéral, les Communautés et les Régions, chacun attribuant le niveau de pouvoir, le niveau de délégation qu'il souhaite à ses fonctionnaires régionaux. C'est quelque part l'équivalent des préfets français, en tout cas dans le mode organisationnel et dans les missions qui leur sont dévolues. La comparaison n'est pas raison.

J'espère avoir répondu à une partie des questions. Le débat continuera certainement à vivre lorsque nous aurons l'occasion de revenir devant cette assemblée, avec à la fois le projet de décret spécial et les projets de décret ordinaires. Nul doute également que vous ne manquerez pas de revenir vers nous sur les différents éléments, comme vous l'avez déjà fait, à une quarantaine de reprises depuis deux ans, avec de nouvelles questions. N'est-ce pas, Monsieur Lefèbvre ? Je ne veux pas vous cibler particulièrement, mais vous aimez bien savoir ce qu'il se passe à la table du Gouvernement. J'essaie de vous répondre au mieux, tout en respectant les instances d'avis, qui ne permettent pas toujours de donner les positions définitives du Gouvernement.

M. le Président. – Voilà qui termine la réponse du Gouvernement aux différentes interrogations. Je vous rappelle que les groupes de l'opposition ont 10 minutes pour répliquer.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – C'est une gageure, c'est compliqué. Je vais largement devoir me faire violence dans la réponse. Je lis que nous avions mal compris et qu'il n'y avait pas de chantage par rapport aux grandes villes, que c'est parce que ce sont les réformes institutionnelles que vous venez sur la question du financement des grandes villes. C'est vrai que, de ce point de vue là sur le financement des grandes villes structurelles, nous savons que, puisque le plan Oxygène se termine fin 2026, il faut venir à la fin de cette année avec une réforme sur la centralité pour 2027. Je ne sais pas si, de ce point de vue là, vous souhaitez que nous apportions des contributions, puisque vous avez dit que c'était un enjeu de reconnaître les coûts de la centralité. J'imagine que cela va se faire progressivement, sauf si vous avez la solution à nous présenter aujourd'hui, mais, en tout cas, c'est extrêmement important. Si vous voulez quelques pistes, nous en avons.

Je vous donne, par exemple, le cas des 100 % de financements qui devaient être faits avec l'exclusion du chômage. On nous avait dit que tout serait transféré à 100 % et qu'il n'y aurait pas de charges pour les villes et les communes. Il n'y a rien de plus faux. Cela ne va pas du tout et cela coûte beaucoup plus cher que ce qui avait été estimé. On n'a pas du tout ces financements. Certes, ce n'est pas à cause de vous, mais du Fédéral. Dans les négociations que vous aurez, il faudra demander. J'ai entendu plusieurs fois M. Prévot dire : « Ce sera 100 % ». Dans la négociation budgétaire du moment, vous devez exiger que ce soit 100 % et, puisque vous avez des coalitions miroir, vous devez aussi revenir sur les cotisations de responsabilisation. Je ne pense pas que ce soit à vous de les assumer. C'est au Fédéral de le faire. Je suis d'accord avec cela et je n'essaie pas de charger la barque de la Région. Chacun son niveau de pouvoir.

Peut-être qu'il y a des pistes de solution à aller chercher. Par exemple, dans l'exclusion du chômage, on voit bien que c'est un enjeu de régionalisation majeur. Quand on regarde comment ils ont fait dans le nord du pays, énormément de gens sont allés vers l'invalidité et restent dans la poche du Fédéral. Regardons la différence. En Région wallonne, cela ne s'est pas passé ainsi. Je propose que nous mettions le différentiel dans la réforme pour le refinancement des grandes villes ou dans la réforme pour que les policiers aillent dans les grandes villes et que l'on ait un financement.

Dans la ville dans laquelle je suis, par exemple, à Liège, des mesures d'économies ont été demandées, ce qui a engendré une réduction de 80 policiers en deux ans. C'est énorme, alors que les besoins sont criants, que la précarité explose, qu'il y a des problèmes d'addiction, de sécurité, une contestation sociale extrêmement importante et que l'on doit assumer toutes ces charges.

Il y a des tas de pistes au niveau des grandes villes pour leur financement, mais, de ce point de vue, on n'a pas entendu de solution. Vous avez fait une présentation en disant que c'est un enjeu. Si vous voulez que nous y travaillions tout de suite ensemble, nous avons des tas de pistes de solution. Attention, il nous reste un mois, car le 1er janvier arrive.

Le deuxième élément concerne la réforme que vous menez actuellement sur les provinces. Il est important que, ce que vous nous avez dit le 16 octobre, vous le disiez ici, comme vous l'avez fait. C'est important pour les citoyens, tous les partis représentés et les élus qui peuvent nous écouter parce que cela lève un coin du voile. Je vous le dis en blaguant : vous dites qu'il y a eu 38 questions, mais, si nous avions eu les 38 réponses à nos questions, je vous assure que nous aurions chacun gagné cinq heures de notre vie. Si nous avions eu le retour de ce que les…

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Poursuivez, Madame Morreale.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Christie Morreale (PS). – J'essaie d'être constructive et dans le dialogue avec vous. Respectons-nous les uns les autres.

(Réactions dans l'assemblée)

Nous sommes pour la simplification et nous serons autour de la table de ce Parlement pour simplifier le modèle.

Par exemple, en matière de CPAS, vous ne nous avez pas demandé notre avis sur les réformes institutionnelles. S'il doit y avoir des mutualisations par rapport aux CPAS, nous préférons que l'on fasse comme pour les zones de police, c'est-à-dire qu'on les rassemble plutôt que de les voir absorbés par les villes et les communes, parce que c'est plus efficace. Or, vous dites que vous voulez faire autrement en ce qui concerne les CPAS.

Durant le covid, des erreurs ont été commises parce que l'on avait désigné trop de ministres en charge de la Santé. Or, dans les nouveaux Gouvernements, on a augmenté le nombre de ministres de la Santé puisqu'il y en a 12 au total sur le territoire belge.

Dès lors, il faut agir avec méthode. Nous devons regarder, grande matière par grande matière, en quoi cela peut être plus efficace. La première matière, c'est l'enseignement. Gagnerait-il en efficacité en ayant un seul et même niveau de pouvoir ? Si c'est oui et que WBE peut l'absorber, regardons si c'est le cas. Ma collègue, Dorothée De Rodder, m'a envoyé des messages : « Je n'ai pas arrêté de poser la question à Valérie Glatigny, mais elle n'a jamais voulu me répondre ». J'imagine que d'autres collègues sont concernés. Mme Degryse a dit à mon collègue qu'elle n'avait pas eu de contact. Cependant, vous nous dites qu'il y en a eu plein.

Avouez que, si nous n'avons pas l'info, cela ne nous met pas dans une logique de confiance et de dialogue. Vous devez continuer à partager l'info avec nous pour que cette logique de confiance puisse se poursuivre. Vous avez déjà mis le pied dans la porte de la logique de confiance, ce que je salue, mais vous devez continuer à l'ouvrir progressivement avec des informations pour que nous comprenions.

Profitons des réformes institutionnelles pour aborder l'enseignement. En Région wallonne, sous l'ancienne législature, quand on a réformé le FOREm, on s'est dit que la formation devait faire un pôle, éventuellement avec l'IFAPME. Dès lors, doit-on en profiter pour le régionaliser ? Que fait-on avec la formation pour adultes ? Avec ou sans l'IFAPME ? Ce sont des questions très importantes pour l'avenir des jeunes et leur émancipation ainsi que pour éviter les doublons sur l'échelle du territoire.

Dès lors, on pourrait commencer par le volet « Enseignement ». Si la Communauté française est l'opérateur qui s'occupe de l'enseignement et de la formation, voyons si le niveau est le plus efficace et si cela gagnerait en efficacité. En tout cas, cela aurait beaucoup plus de sens que d'acheter un chat dans un sac, comme vous l'avez dit. Vous dites : « On a une sorte de totem, on va supprimer et puis on verra bien ce que l'on en fait, parce qu'on ne sait pas vraiment vous répondre à ce stade ». Il faut mettre les bœufs et puis la charrue, pas l'inverse.

Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, je le laisse à M. Devin, et je vous demande un petit peu de diligence, Monsieur le Président, sur la durée de notre réplique. Vous voyez que l'on n'essaie vraiment pas d'abuser du temps, ais d'être constructifs.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, je vous remercie pour votre clémence. En une minute et 30 secondes – et un petit peu plus, si vous le permettez –, je vais essayer d'être précis et clair.

Monsieur le Ministre-Président, pour qu'il n'y ait pas de problème possible à la compréhension des téléspectateurs, quand vous dites que je hoche la tête, je

ne veux pas qu'ils comprennent que je suis d'accord avec ce que vous dites. C'est plutôt le doute qui m'habite.

Je vous parle aujourd'hui des budgets communaux pour demain. C'est important. Si vous dites qu'il n'y a pas de chantage, prouvez-le. Venez rapidement avec une stratégie de financement des grandes villes. Cependant, le doute m'habite effectivement : entre les déclarations du MR et des Engagés et ce qui se passe concrètement sur le terrain, il y a quelquefois une différence qui peut être petite, moyenne, grande, voire très grande. En matière d'emplois, de services rendus à la population et des conséquences financières pour les citoyens wallons et les villes, il y a des différences claires et nettes, notamment entre ce qui est dit au Conseil communal de Soignies ou ailleurs et ce qui est voté ici.

M. Daye en est un très bel exemple : lui, c'est l'art de l'omission qui l'habite. Affirmer ici devant tout le monde que tous les agents provinciaux ont été aiguillés vers un emploi, c'est une chose. En revanche, ce qu'il ne dit pas, c'est ce qu'il est advenu de tous les autres membres de cette ASBL. Je peux vous donner les chiffres exacts : parmi les membres de l'ASBL, deux ouvriers, une technicienne de surface, un agent administratif, deux pilotes de bateau, un agent d'accueil et un adjoint informaticien sont toujours sans emploi, sans compter deux ouvriers dont le contrat se termine le 31 décembre 2026 et qui n'ont aucune perspective d'emploi. Vous voyez le nombre de personnes ? C'est l'art de l'omission : on dit ce qui arrange, mais on ne parle pas de tout le reste. C'est un peu comme les 30 % des allocataires de chômage qui allaient sortir du radar : en réalité, c'est bien plus que cela. La vérité vient avec le temps.

Sur la supracommunalité, il faudrait que le Gouvernement ait la même base. Mme Galant connaît les territoires. Je lui reconnais cela. Elle a un peu plus de mal avec les chiffres, mais elle connaît le territoire et elle travaille par rapport aux provinces. Mme Neven, elle, ne parvient pas à respecter les délais, mais elle travaille à partir des bassins de vie pour sa réforme de l'habitation. Quelle est la ligne directrice de ce Gouvernement ? C'est une question importante, parce que j'ai peur de comprendre que cette supracommunalité puisse être comprise à l'envers, Monsieur Desquesnes.

En effet, vous dites : « Les institutions culturelles peuvent intéresser les villes ». OK, mais, en fait, c'est juste l'inverse de ce que l'on veut faire, c'est-à-dire communautariser et donner une base supracommunale à certaines missions. Vous, vous faites le contraire, vous ramenez des missions provinciales au niveau de la commune, alors que ces communes sont déjà étranglées.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Oui, avec le même financement, mais elles ont déjà du mal aujourd'hui. Ces grandes villes souffrent déjà.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Avec un financement supracommunal, c'est cela la différence. C'est le financement qui est supracommunal. C'est une vraie différence.

M. Laurent Devin (PS). – Un financement dont vous ne nous donnez aucun chiffre cet après-midi.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais adresser des remerciements et dire combien je suis d'accord sur deux éléments essentiels.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai été touché lorsque vous avez dit cette chose que l'on n'entend pas toujours, ni de vous ni d'autres responsables du MR : « Le Parti socialiste est un parti constructif et responsable ». Je le dis sans humour, car cela me touche. Merci de le reconnaître publiquement.

Nous le sommes effectivement, et c'est pour cela que nous souhaitons la transparence, comme tout le monde l'a exprimé ici. Nous souhaitons aussi des réponses aux questions. On n'en a pas eu beaucoup. Monsieur Desquesnes a dit qu'il faut poser les bonnes questions et je ne reviendrai pas là-dessus, mais je dirais qu'il a répondu aux questions de son groupe. C'est vrai. Vous avez cité chaque membre du groupe des Engagés. Là encore, je le dis sans humour.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

C'est ce que vous avez fait. On pourra visionner la commission.

Je le dis sans humour. Il y a beaucoup d'autres questions posées par des centaines de responsables communaux et provinciaux qui ont pris le temps. Par respect pour eux, il faut pouvoir leur répondre.

Enfin, je suis d'accord avec M. Desquesnes. Je le dis de nouveau sans humour. Vous dites, Monsieur Desquesnes, qu'il ne faut pas acheter un chat dans un sac ; nous allons vous y aider. Comme vous avez un peu d'avance sur votre planning de la Déclaration de politique régionale, prenons ensemble, au Parlement, le temps nécessaire à répondre aux questions que posent les enjeux de cette réforme institutionnelle. C'est une réforme de première importance. Arrêtez de l'appeler « réforme provinciale », car c'est une réforme qui supprime les provinces ; il s'agit donc d'une réforme institutionnelle.

Les services publics rendus aux citoyens, c'est d'une première importance. Cela a commencé en France avec la désertification des services publics dans les territoires. Cela a ensuite créé les gilets jaunes, et l'on voit jusqu'où cela peut mener. Quand vous traversez certains territoires où plus aucun service public n'est

rendu, on laisse le citoyen livré à lui-même, ce qui crée une colère et quelque chose de difficile à maîtriser. Cette réforme, si vous parvenez à aller jusqu'au bout, c'est à cela qu'elle doit répondre, c'est-à-dire à rendre des services publics sur l'ensemble du territoire de la Wallonie.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre compréhension et pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je vais me joindre aux remerciements qui ont été prononcés par le groupe socialiste à l'encontre des deux ministres, parce qu'ils ont pris beaucoup de temps pour recontextualiser la réforme et répondre à un certain nombre de questions. C'est vrai qu'il y a des questions sur la vision et le modèle. Toute une série d'orientations ont déjà été décidées soit dans la DPR, soit dans une orientation, soit réexposées ici. Cependant, on doit construire ce modèle ensemble. C'est cela, la main tendue du Gouvernement. Ces questions sont légitimes. Quand j'entends : « Il faut nous démontrer que la réforme fonctionne ». J'ai noté quelques exemples concrets qui ont été donnés, notamment les zones de secours et l'enseignement. Il faudrait aussi démontrer pourquoi il ne serait pas possible que cette réforme ne puisse pas être mise en œuvre. On pourrait retourner la charge de la preuve.

Il y a déjà eu des transferts de compétences et des transferts de missions, comme l'a évoqué le ministre des Pouvoirs locaux, avec de précédentes réformes. C'est vrai que toutes les questions n'ont pas obtenu de réponse, puisque certaines questions sont très précises ou du niveau opérationnel ; il n'est pas encore possible de les aborder ici.

Je me souviens très bien que, le 16 octobre, le ministre-président a appelé la tenue d'une réunion technique, où l'on peut véritablement aborder certains montants et certains aspects quantitatifs de la réforme. C'est important que les partis qui ont été sollicités puissent répondre à la tenue de cette réunion technique.

Quant à la publicité des débats, ce qui est souhaitable d'être public n'est pas très clair. Ici, il y a deux niveaux. Premièrement, il y a un appel à une négociation de réforme institutionnelle. Dans l'histoire de notre pays, il y a eu six réformes, avec des accords institutionnels qui relevaient de nos entités fédérées. La dernière en date, c'est l'Accord de la Sainte-Émilie, si je ne me trompe pas. Il y a peut-être d'autres spécialistes que moi dans la salle. La négociation doit se faire entre personnes responsables, entre responsables de parti, comme cela a été fait durant toute l'histoire de notre pays et de notre Région.

Effectivement, il faut un débat parlementaire et il faut pouvoir débattre publiquement de ces réformes. Les décrets feront l'objet de débats parlementaires, comme cela a été le cas dans toutes les réformes institutionnelles. Les deux niveaux nécessitent une certaine méthode. Pour le groupe MR, c'est important de continuer à répondre à certaines questions qui sont légitimes dans le cadre du groupe technique, Monsieur le Ministre-Président, comme vous l'avez appelé, et de se mettre autour de la table.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Très rapidement, j'aimerais revenir sur l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » ; on ne va pas y passer toute la soirée.

Si la Province de Hainaut avait finalement été supprimée plus rapidement, on aurait peut-être trouvé une solution beaucoup plus profitable à l'ensemble du personnel. En termes de tourisme, si vous avez lu, Monsieur Devin, les excellents rapports – parce qu'il y en a plusieurs – du SPW IAS, vous avez notamment une lecture par cluster du poids des principales préoccupations des communes. Force est de constater que le tourisme est assez absent – il est en vert clair –, contrairement à l'appui aux communes, à la santé ou à la fiscalité.

Ce sont donc des enseignements du terrain qu'il faut pouvoir entendre et se rendre compte que, peut-être, la lisibilité des fonctions provinciales n'était pas optimale.

Enfin, la dernière petite chose sur la reprise du personnel par le privé, qui serait donc une mauvaise chose. Outre l'aspect des ASBL qui peuvent être évidemment de droit privé, rien n'empêche, dans un marché public que l'on fait avec une entreprise, d'avoir des clauses de reprise de personnel. C'est fait notamment par des villes et communes, car cela fonctionne excessivement bien. Personne ne perd son emploi et le service au public est maintenu.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Sur la méthode qui est utilisée, je vais quand même dire que le fait d'entamer un processus sur une question aussi importante en excluant un parti démocratique n'a absolument rien d'anodin. Quand le ministre-président dit qu'il ne va pas faire de déclaration sur le sujet, c'est parce qu'il n'y a aucune réponse légitime à cette exclusion. Quand je dis très clairement que l'actuel MR s'attaque aux structures démocratiques, à la Constitution, aux syndicats, aux manifestations, aux mutuelles, au monde associatif… En fait, c'est vous qui avez des problèmes avec la démocratie ; c'est vraiment la réalité. De ce point de vue, je comprends qu'il n'y ait pas de réponse parce que ce n'est pas légitime. Le seul problème du MR, c'est d'écarter du débat public – ou de tenter de le faire – un adversaire politique, un adversaire électoral qui vient avec des solutions qui sont soutenues par beaucoup de gens. C'est la seule préoccupation du MR. Pour le reste, le MR marche sur la démocratie,

soutenu notamment par les Engagés. Il y a un problème à ce sujet.

Maintenant, on apprend une chose assez intéressante : à cette réunion confidentielle du 16 octobre, à laquelle le PTB n'a pas été invité, une conclusion a été prise de faire une réunion technique.

(Réactions dans l'assemblée)

Une proposition, une proposition.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il n'y a pas de conclusion en ce sens.

M. Germain Mugemangango (PTB). – En tout cas, je l'apprends ici. Cette proposition, je l'apprends par M. Dolimont, qui en a parlé. Du coup, cela me pose deux questions. Cela va-t-il être une réunion technique confidentielle à laquelle le PTB ne sera pas invité ? Sommes-nous en train de parler d'une réunion parlementaire ? Il faut être clair avec ceux qui nous écoutent et qui nous regardent. De quoi parle-t-on ?

Ma seconde question est : qui juge ce qui est technique et ce qui est politique ? Toute une série de questions ont été posées sur des balises à laquelle on n'a pas de réponse.

Il y a eu une réunion avec les organisations syndicales. C'est bien de savoir que cela s'est bien passé. Je n'ai aucune raison de mettre cela en doute. Concrètement, quelles sont les questions qui ont été posées ? Quels sont les doutes qui ont été formulés ? Était-ce la première rencontre ? Y aura-t-il de nouvelles rencontres ? Ces questions sont évidemment importantes. Pourquoi ? Parce qu'on doit répondre à des questions comme : « Comment la mobilité des travailleurs va-t-elle être gérée ? Comment la localisation des services va-t-elle être gérée ? » Sinon, il y aura des problèmes d'accessibilité. Ces questions ne sont pas techniques, mais politiques. C'est le résultat même des décisions qui seront prises par le Gouvernement et qui seront soutenues éventuellement par différents partis ici. Dans ce que l'on a entendu comme réponses de la part des deux ministres ici présents, il y a donc très peu de balises qui ont été formalisées. Il y a des balises générales : il n'y aura pas de licenciements. Nous n'avons pas de raison de ne pas le croire. Néanmoins, quand je demande si du personnel ne va pas être renouvelé, cela pose le problème de la survie de certains services.

Ce Gouvernement aime bien la stratégie de l'épouvantail. La stratégie de l'épouvantail consiste à mettre dans la bouche des autres des mots qu'ils n'ont pas dits, mais qui facilitent notre propre réponse. Quand j'ai parlé de la question de pouvoir mettre certains services dans des ASBL privées, je n'ai jamais parlé de méchants privés ni de stratégies diaboliques. J'ai posé une seule question à laquelle je n'ai pas eu de réponse : quelles seront les balises ? M. Daye a commencé à y répondre. Quelles seront les balises qui seront garanties dans ce type de cession pour l'accessibilité aux services, notamment leur accessibilité financière ? Là-dessus, pas de réponse. Estime-t-on alors que c'est mieux de faire des jeux de mots plutôt que de répondre ?

Il y a une question qui reste totalement sans réponse. Oui, il y aura une neutralité financière, mais que va-t-il se passer concernant les trajectoires budgétaires futures ? Sur cette question, il n'y a pas de réponse.

Que va-t-il se passer au niveau des trajectoires budgétaires futures de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et des communes ? On va céder des compétences extrêmement importantes pour les gens. On leur dira de ne pas s'inquiéter, qu'il y aura le personnel nécessaire et la neutralité nécessaire au niveau financier au temps zéro, mais, après une, deux ou trois années, ce n'est plus ce qui va être garanti. Ce sera une réforme budgétaire qui ne dira pas son nom.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci aux ministres pour leurs réponses. Chers collègues, je pense que la pire des erreurs serait de ne pas se mettre en chemin avec ambition, volontarisme et méthode. Je m'appelle Jean-Paul, pas Wahl, mais Bastin. Cela fait quand même un petit peu de temps que je suis dans la sphère politique. Lors des différentes élections, je dirais qu'il y a eu dans les programmes de tous les différents partis un paragraphe sur les provinces. Cela allait soit de la suppression pure et simple à leur réforme approfondie. Entre 2006 et 2012 – vous vous en souviendrez sûrement –, il y a eu la diminution d'un tiers des conseils provinciaux de manière linéaire, globalement des collèges.

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si l'on doit s'y attaquer à moitié ou pas. Je pense qu'il faut le faire de manière volontariste. Nous sommes trop jeunes pour avoir connu la fusion des communes en 1976, pourtant, cela avait déchaîné plein de passions à l'époque. Je n'entends plus, ou de manière très anecdotique, des personnes qui regrettent le temps des anciennes communes. Le paysage institutionnel doit bouger par essence. Cela a pris plus ou moins 10 ans pour les zones de police et les zones de secours. Néanmoins, ce sont des réformes qui sont engrangées. Pourtant, cela soulève plein de questions. Tout le monde ici autour de la table a plein de questions et elles sont légitimes, que l'on fasse partie de la majorité ou de la minorité. Le Gouvernement a-t-il toutes les réponses ? Non, et c'est normal. Pour autant, il y a également, par rapport à cela, une méthode qui est associée, un commissaire qui est prévu pour répondre à l'ensemble de ces questionnements, et des balises en termes d'enjeux de proximité qui sont très claires.

Je vous ai bien entendu, Monsieur Devin. J'ai l'impression de bien connaître aussi le phénomène des

gilets jaunes et le principe de désertification des territoires isolés. L'enjeu de proximité est très clair. L'enjeu de services pour les communes est également présent, tout comme l'enjeu d'efficience et de lisibilité. Madame Morreale, vous avez dit : « Neuf ministres de la Santé, mais ils sont maintenant 12 ». Que ne dit-on pas également par rapport à des compétences où le citoyen de bonne foi ne s'y retrouve plus et ne comprend plus notre propre système institutionnel ? Je pense qu'il serait plus clair que, dans cette rationalisation, la lasagne institutionnelle soit digeste et non plus incompréhensible, comme elle l'est aujourd'hui.

Il y a également l'enjeu de juste financement des centralités et l'enjeu de respect du personnel, parce qu'il y a des personnes qui sont là. Ce sont les balises et la méthode. Nous allons pouvoir répondre à l'ensemble des questions dans la discussion, notamment au Parlement et avec les représentants des travailleurs. Nous avons l'ambition d'avancer dans cette réforme et que ce ne soit pas une « réformette » ; au contraire, nous voulons quelque chose de plus ambitieux. Ma collègue va continuer notre propos.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Merci aux deux ministres pour les réponses. Vous l'avez bien compris : nous sommes favorables à cette réforme institutionnelle. Comme l'a dit mon collègue, il faut monter dans le train maintenant – c'est nécessaire – et ne plus rester sur la ligne de départ. La réforme est cohérente et très claire intellectuellement. Les questions que nous avons posées et nos interventions portaient surtout sur des garanties concernant la mise en œuvre. C'est cela qui est le plus préoccupant pour nous.

Pour ma part, j'ai insisté sur le maintien de la garantie de l'emploi. Monsieur le Ministre des pouvoirs locaux, vous avez été rassurant sur ce sujet et également par rapport à la mise en place de ce commissariat qui, plus qu'un *call center*, doit être vraiment un accompagnement. C'est un mot que vous avez utilisé.

Je me permettrai, par rapport à mon expérience de 12 années dans l'institution provinciale, d'insister encore sur le fait – et je le dis très sincèrement – que je suis convaincue de l'efficacité des services provinciaux et de l'efficience des agents. Je rejoins aussi le ministre-président lorsqu'il dit que les services ne sont pas immuables. Il a tout à fait raison. En province de Namur, en 2020, nous avions déjà pratiqué une grande réforme pour donner quatre axes aux missions provinciales. In fine, moi qui suis profondément attachée au service public, aux services au public, je rejoindrai les propos de ma collègue Sophie Fafchamps : par rapport aux citoyens, peu importe d'où le service vient et de quelle institution, c'est le service qui doit être rendu. Ce qui est nécessaire aux citoyens doit être maintenu avec qualité.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie les ministres et l'ensemble des intervenants et intervenantes parce que nous avons, les uns et les unes, évoqué l'enjeu et la nécessité d'un débat public. La discussion entamée aujourd'hui est une discussion utile. On peut considérer qu'elle est longue, mais je pense qu'elle est nécessaire.

Le Gouvernement a été très laconique, je l'ai dit tout à l'heure, sur le rapport fait de la consultation des conseils communaux et provinciaux ; il était au départ fort partiel sur sa propre vision. Nous avons donc posé des questions. Nous avons aussi formulé des propositions, cartes sur table. Le Gouvernement a apporté un certain nombre de réponses. Je l'en remercie. Il n'a pas pu le faire sur tout ; ceci n'est pas un reproche, mais plutôt un travail que nous avons devant nous, pas tellement sur des questions techniques, parce qu'il y en a eu très peu, mais par rapport à des questions politiques qui se posent et par rapport à des propositions. Je considère comme normal et même peut-être souhaitable que le Gouvernement ne soit pas en mesure de répondre lorsque des propositions viennent sur la table, parce que cela signifie qu'il peut y réfléchir ultérieurement et avoir une réflexion qui se poursuit.

Point zéro, j'évoquais la méthode et ce que j'ai appelé une urgence soudaine. Ce faisant, je ne critiquais pas du tout un quelconque retard dans le chef du Gouvernement. Je suis tout à fait conscient que les questions complexes qui sont posées appellent un travail qui prend du temps. J'évoquais plutôt la nécessité d'un texte qu'il faudrait déposer avant la fin de l'année. Il y a l'inversion chronologique entre des décrets ordinaires et un décret spécial qui, par rapport à des personnes qui ne se trouvent pas dans la majorité, modifie forcément assez fort les enjeux sur le plan politique, puisque le jour où le décret spécial est adopté, la majorité retrouve une capacité de faire les choses comme elle l'entend.

J'évoquais la destination des missions. Le ministre Desquesnes a évoqué un processus itératif que je trouve plutôt sain. Le Gouvernement a son schéma. Ensuite, il y a un dialogue avec des interlocuteurs provinciaux. Je pense néanmoins que ce schéma – et tant mieux, peut-être – n'est pas fixé. Quand bien même il y aurait des options alternatives encore en discussion, quand bien même il n'est pas engageant, il est nécessaire qu'il puisse être communiqué, parce que cela permet de comprendre votre vision. Je trouve cela nécessaire pour le Parlement autant que pour les nombreux conseils qui ont participé à la consultation. Cela permet une compréhension pour le public également.

À côté de cette destination et de ce travail à poursuivre, vous vous êtes expliqué sur l'évolution par rapport à la DPR. Bien évidemment que le Gouvernement peut évoluer, a fortiori s'il considère que les critiques sont fondées. J'ai néanmoins été surpris que la suppression du collège de bourgmestres ne soit

pas remplacée par une proposition autre qui rencontre les critiques, à savoir un caractère trop peu démocratique, mais qui réponde à la nécessité, c'est-à-dire l'ensemble de ces missions qui vont devoir continuer à être portées à une échelle supracommunale, lorsque les conseils en identifient très largement le besoin. Il y a là un vide à combler, et il l'est d'autant plus que vous semblez fermer la porte du travail sur la supracommunalité.

C'est à ce stade un regret. J'espère que vous pourrez reconsidérer cet enjeu, parce que, comme votre schéma le montre, il y a un empilement de structures et de couches qui n'est pas résolu une fois que l'on enlève l'institution provinciale. Cette situation mérite un travail. On ne peut évidemment pas tout résoudre en une fois ; je peux tout à fait le concevoir, mais une fois que l'on supprime le conseil provincial, on augmente pour une part la difficulté, notamment en termes de contrôle démocratique. Vous voyez vous-même qu'il y a une difficulté parce que, si l'on remplace le conseil et le collège provincial par des intercommunales comme elles fonctionnent aujourd'hui, on ne fait pas avancer le schmilblick. Les débats qui ont lieu publiquement aujourd'hui seraient enfermés dans des conseils d'administration que les citoyens et citoyennes, la presse, et les observateurs ne peuvent pas voir. Heureusement, vous vous en rendez compte.

Puis, vous avez ouvert une petite porte, à savoir la question des intercommunales de développement économique, que l'on peut aussi appeler agences de développement territorial, avec la nécessité de les repenser. C'est certainement un travail à faire pour garantir une réponse à cette exigence démocratique.

J'ai noté les engagements qui sont pris – ils l'avaient déjà été, mais ils sont confirmés – à l'égard du personnel. C'est un point important.

Les éléments relatifs aux structures de droit privé sont restés relativement flous. Il faudrait aussi que le Gouvernement puisse répondre par rapport au cahier des charges des missions de service public, lorsqu'elles seraient, par hypothèse, confiées à des structures de droit privé. À nouveau, votre vision sur les destinations montrera aussi l'étendue de cette option parmi les choix possibles.

Enfin, sur le financement, il y a une part de la réponse que je n'ai pas comprise, lorsque vous évoquez une solidarité à l'échelle provinciale et non régionale – je pense que c'est là le point faible –, avec une garantie que les moyens restent sur le territoire. Autant on peut apporter cette garantie lorsque les structures, qui sont amenées à succéder aux institutions provinciales, seraient, par hypothèse, situées sur le territoire, autant c'est moins possible au-delà du court terme lorsque les missions sont reprises par la Région ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, même juridiquement, ce serait inconstitutionnel. Lorsqu'un effort particulier est fait dans un territoire provincial, vous pouvez dire au temps zéro que les moyens seront affectés là-bas ; puis, les législatures passeront, de nouveaux ministres arriveront et ils pourront faire évoluer les compétences. C'est un principe de base que le ministre-président a rappelé et que je respecte également. Toutefois, il n'y a dès lors plus de lien avec le territoire parce que, dans le cadre d'une politique régionale, vous pourrez avoir un ministre qui dira : « Tiens, ce qui se fait là-bas au Luxembourg ou en Hainaut, je trouve cela pertinent et je vais l'élargir à l'échelle régionale », et c'est peut-être même tout à fait prometteur pour la Région. Dès lors, un lien se perd, avec une difficulté sur laquelle il faut aussi travailler.

Nous avons ici un premier échange. Son caractère public est essentiel. Peut-être pour faire œuvre utile, j'ai quelques suggestions, sans qu'il nous faille décider de la suite aujourd'hui pour ne prendre personne par surprise. Le Gouvernement va continuer à travailler ; il l'a dit. Personne ne pensait qu'il allait s'arrêter. Le Gouvernement va peut-être aussi continuer à réfléchir, notamment à considérer certaines des questions, certains des points d'attention et certaines des propositions qui ont été faites. En tout cas, j'en formule le vœu.

Le débat peut, à mon sens, se poursuivre lors d'une nouvelle séance de cette commission conjointe, parce que la discussion est large et mérite d'être poursuivie. Peut-être pourrions-nous, lors de cette prochaine réunion, concevoir d'entendre l'Union des villes et communes, l'Association des provinces ou le Collège des présidences – très franchement, la différence entre les deux m'échappe un peu et je respecte leur légitimité –, les organisations représentatives du personnel – puisque vous les avez rencontrées, c'est intéressant également – et peut-être un interlocuteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la conscience des enjeux prégnants et aigus qui sont posés ici.

Voilà quelques suggestions, sans que quiconque doive nécessairement y répondre dans l'heure, mais qui peuvent peut-être alimenter les réflexions méthodologiques pour les jours ou les semaines qui viennent.

Un dernier mot par rapport au territoire, parce que l'enjeu territorial est majeur. Le ministre prenait comme référence les agences de développement territorial comme une possible référence par rapport au travail à mener sur la supracommunalité. Sans doute, dans un certain nombre de cas, correspondent-elles à des bassins de vie. Sans doute y a-t-il parfois d'autres logiques qui émergent. Je pense, par exemple, à la Famenne qui a, petit à petit, exprimé une forme d'identité. J'y pensais parce qu'elle figure sur cette carte que j'évoquais tout à l'heure des expériences de projets supracommunaux.

Là, votre réponse à l'égard des médias de proximité me paraît un peu courte. Que le territoire provincial

subsiste pour des circonscriptions et pour des arrondissements judiciaires ou administratifs, c'est tout à fait certain, puisque ce sont d'ailleurs, pour une part, des compétences que la Région ne détient pas elle-même. Dès le moment où il y a une volonté de faire émerger des bassins de vie ou de les reconnaître sans ajouter de structure, je m'étais absolument inscrit dans cette contrainte. En effet, puisqu'il s'agit de les réduire, venir fonder là-dessus une entité renouvelée me paraît quand même contradictoire, mais ce sont des débats qui se poursuivront ailleurs.

M. le Président. – Qui veut clôturer ce débat, étant donné qu'il n'y aura pas de vote ?

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Effectivement, il n'est pas prévu de voter. Je dis les choses comme elles sont.

Néanmoins, on n'a pas eu de réponse sur nos demandes d'auditions. Il y en a quatre très précises : l'Union des villes et communes de Wallonie – je pense que cela n'échappe à personne qu'il faut pouvoir les entendre –, l'Association des provinces wallonnes – c'est très important de les entendre –, les organisations syndicales – rencontrées ce matin par M. le Ministre des Pouvoirs locaux – et un représentant de Wallonie-Bruxelles Enseignement. En effet, cela ne vous échappe pas, mais, quand des dizaines de milliers d'élèves vont vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut pouvoir entendre ce représentant.

Ce sont les quatre demandes d'auditions que nous formulons à ce stade et nous les déposons auprès de vous, Monsieur le Président.

On est en avance sur le planning et l'on a le temps. Le Gouvernement continue à travailler et à réfléchir. Nous vous demandons de procéder à ces auditions. Nous ne demandons pas de vote aujourd'hui, mais nous reviendrons évidemment là-dessus en temps opportun.

M. le Président. – Je pense que le temps opportun, ce serait peut-être d'en discuter en Conférence des présidents parce que ce n'est pas le Gouvernement qui va décider de nos travaux.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je ne suis pas contre ce que vous tirez comme conclusion, mais j'aimerais mentionner que ce serait intéressant d'avoir ces auditions. Je ne sais pas si M. Devin l'avait signalé, mais il y a l'Association des provinces wallonnes.

(Réactions dans l'assemblée)

Ah oui, pardon. Cela a été signalé.

M. Laurent Devin (PS). – Je regrette que vous ne m'ayez pas entendu entièrement. Je l'ai bien demandé, Monsieur Mugemangango ; je ne voudrais pas vous décevoir.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 9 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGE	Administration générale de l'enseignement
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
COCOF	Commission communautaire française
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
OCBM	organe(s) de consultation de bassin de mobilité
OIP	organisme(s) d'intérêt public
RH	ressources humaines
SAMI	services d'analyse des milieux intérieurs
SPW	Service public de Wallonie
UAP	unité(s) d'administration publique
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement